

# Armée & Défense

*Réserve et Nation*

## La cyber- conflictualité

Janvier - Février - Mars 2023 - 103<sup>e</sup> année - n° 1/4



### LA VIE DE L'UNOR

Retour sur la 2<sup>e</sup> table ronde de la journée du centenaire de l'UNOR

### CIOR

Des réservistes forment aux langues de l'OTAN

### FOCUS

Les entreprises militaires et de sécurité privées



SANTÉ • PRÉVOYANCE  
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE  
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus  
qu'une mutuelle

# RÉSERVISTE SANS RÉSERVE



PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE<sup>1</sup>

Unéo protège les réservistes en cas  
d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

En savoir plus



groupe-uneo.fr

Unéo, MGP et GMF  
sont membres d'**UNEOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense

Unéo, la mutuelle  
des forces armées  
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE  
DIRECTIONS & SERVICES  
Référéncée  
Ministère des Armées



Document publicitaire - (1) Le détail et les conditions des garanties sont définies dans le règlement mutueliste Unéo. Châtelle applicable à l'issue de l'assemblée générale des 18 et 19 mai 2022. (2) Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. Unéo, mutuelle la soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503380 08 et dont le siège social est situé 48 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex - © COWIN - © Vincent ORSINI/Marine Nationale/Défense - © Sipa, Gendarmérie © Olympe Goubault/Armées de l'Air/Armées - LaSutte - andCo

## SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :  
© AICANDY/ ADOBE STOCK ET © DR

### REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES<sup>(1)</sup>

(4 numéros/an)

**Administration-rédaction :**  
12, rue Marie-Laurencin  
75012 Paris  
Tél. : 01 43 47 40 16  
Tél. : 07 85 11 46 67  
delegue.general@unor-reserves.fr  
Site internet :  
<https://unor-reserves.fr>

**Directeur de la publication :**  
LCL (R) Philippe Ribatto,  
Président de l'UNOR  
president@unor-reserves.fr

**Rédacteur en chef :**  
Lionel Pétillon  
redacteur.chef@unor-reserves.fr

**Abonnements :**  
CNE (er) Yves Dalmasia  
Tél. : 01 43 47 40 16  
comptable@unor-reserves.fr

**Publicité :**  
LCL (H) Jean Giacomazzo  
Tél. : 07 85 11 46 67  
delegue.general@unor-reserves.fr

**Dépôt légal :**  
1<sup>er</sup> trimestre 2023  
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation  
et impression :**  
Imprimerie Decombat,  
63118 Cébazat  
I.S.S.N. n° 004.2242.

<sup>(1)</sup> ancien titre : *L'Officier de Réserve*

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

#### 5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

#### 6 Actualités

- L'ex-CEMA nommé grand chancelier
- ASUNOR : les *ab initio*, une réserve à exploiter
- Le webinaire de la Garde nationale
- Les réservistes payés plus rapidement ?
- Une nouvelle médaille

#### 10 Actualités internationales

- Le *NATO Space Centre of Excellence* implanté en France
- La piraterie en baisse de 5%

#### 12 Focus

- Les entreprises militaires et de sécurité privées

#### 30 La vie de l'UNOR

- 1922-2022 - Centenaire de l'UNOR : retour sur la 2<sup>e</sup> table ronde

#### 32 CIOR

- Des réservistes forment aux langues de l'OTAN

#### 34 Associations territoriales

- UNOR Anjou : 22<sup>e</sup> édition du challenge de tir "Colonel François Chevillard"
- UNOR PACA : Visite du CrossMed

#### 37 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec un officier et un auteur : Jean Michelin
- Lu pour vous

#### 46 Patrimoine

- 80<sup>e</sup> anniversaire de la médaille de la Résistance française

#### 49 Publications officielles

### 15 Dossier

#### La cyber-conflictualité

- Cyberdéfense et doctrines de lutte informatique
- L'exemple ukrainien de la cyberguerre
- Les cyber-combattants et les réservistes



# ACTIVITÉS

1<sup>e</sup> TRIMESTRE 2023

## L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

### 01 JANVIER

- 4 janvier** Prise d'armes (cour d'Honneur des Invalides) présidée M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et présentation de ses vœux aux Armées.
- 5 janvier** Présentation des vœux du président national de l'UNC.
- 9 janvier** Séance finale du groupe de travail sur la réserve.
- 18 janvier** Présentation des vœux du président national de l'UNOR aux associations de l'UNOR.
- 19 janvier** Présentation des vœux du président national d'Unéo.
- 20 janvier** Présentation des vœux du président de la République aux Armées (base aérienne de Mont-de-Marsan).
- 23 janvier** Présentation des vœux de Mme Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.
- 25 janvier** Présentation des vœux du général d'armée Thierry Burkhard, CEMA.  
Présentation des vœux du GDI Louis-Mathieu Gaspari, SGGN.  
Présentation des vœux du GCA Dominique Arbiol, directrice de la DSN et de la CAJ.

### 03 MARS

- 8 mars** Rencontre avec le MINARM pour l'avancée des six groupes de travail.
- 17 mars** Conseil d'administration.
- 18 mars** Assemblée générale de l'UNOR.  
Remise des Prix littéraires 2022 et du Centenaire.
- 23 mars** 2<sup>e</sup> webinar de la Garde nationale.
- 27 mars** Cérémonie d'accueil officiel en l'honneur de Leurs Majestés le roi Charles III et la reine consort, à l'occasion de leur visite d'État en France (Arc de Triomphe).
- 29 mars** Rencontre avec le SGGN.

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		4	5
2	3		
		11	12
9	10		
		18	19
16	17		

# ÉDITORIAL

[ LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO ]

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

## CHERS CAMARADES,

**A**vec enthousiasme et ténacité, nous poursuivons nos activités en 2023, après les cérémonies et expositions en régions en 2022, et les travaux sollicités par les Institutions en 2022.

Au travers des commémorations du centenaire de l'UNOR, nous avons remis des milliers d'ouvrage de prestige, millésimé « 1922-2022, 100 ans d'engagement pour la France », et pris le temps de montrer nos valeurs, d'exposer la crédibilité de notre « Esprit d'engagement » civil, intergénérationnel, mais aussi opérationnel au service de la communauté de défense, et de promouvoir nos valeurs de solidarité, d'engagement, d'amour de la France et rayonnant auprès de nombreuses familles de Français.

Quelques jours après le colloque de clôture du centenaire, et dans le cadre de la Loi de programmation militaire (LPM) 2024/2030, le cabinet du ministre des Armées, avec l'ensemble des parties concernées (armées, directions et services, parlementaires, partenaires sociaux, représentants des associations, réservistes, etc.), a organisé quatre séances de travail et 120 propositions sont actuellement en cours d'instruction au niveau ministériel.

Par la suite, un groupe de travail interarmées conduira la rédaction du plan "Réserves 2035", pour définir les modalités de transformation des réserves militaires à l'horizon de 2030-2035. D'ici 2030, selon la volonté du président de la République de doubler le nombre de réservistes opérationnels, l'objectif sera d'atteindre le



ratio d'un réserviste pour deux personnels d'active. L'objectif de cette réserve rénovée est d'apporter des compétences nouvelles, essentielles à l'engagement hybride dans les différents milieux et champs de compétences (notamment dans tout ce qui est lié au monde numérique).

Ainsi, pour renforcer la dimension territoriale de notre défense, sur l'ensemble du territoire national, de nouveaux formats d'unités pourraient voir le jour.

Enfin, le renfort de la réserve existe en cas de crise grave, la réserve opérationnelle de volontaires (RO1) sera complétée par la réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2), composée de tous les anciens militaires, qui constituent la réserve de disponibilité pendant les cinq années suivant leur départ de l'institution.

Une nouvelle souplesse dans la façon de les convoquer selon des besoins particuliers, est à l'étude, afin de ne pas gêner leur reconversion dans un nouveau métier.

La LPM devrait être débattue en première lecture à l'Assemblée nationale, en mai-juin 2023. Véritable force de complément, la réserve opérationnelle sera polyvalente dans ses missions afin de permettre aux armées une flexibilité accrue dans la réponse aux défis stratégiques auxquels la France est, et sera confrontée.

L'UNOR a soumis des propositions en faveur d'un nouveau concept d'emploi des militaires de réserves afin qu'ils soient pleinement intégrés dans l'exécution de l'ensemble des missions des armées, aux côtés et avec les unités d'active.

Dans la suite des groupes de travail initiés par Monsieur le ministre des Armées, quelques jours après le colloque de clôture du Centenaire, nous continuons à faire connaître nos réflexions, nos propositions sur la base de ce qui nous vivons et espérons pour l'avenir des réserves opérationnelles. Nous observerons attentivement la place dont la réserve opérationnelle et sa transformation, bénéficieront dans la prochaine LPM.

Le Printemps arrive et avec lui, le retour des activités sur le terrain, les rallyes, les compétitions sportives, que vous êtes nombreux à attendre, alors je vous souhaite de belles activités et des recrutements de qualité pour enrichir et faire rayonner l'UNOR.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour réussir notre rendez-vous avec les Français qui attendent une communauté de défense forte, face à un avenir incertain. ■



## INTERACTIVITÉ avec votre revue

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>

**SCA** : la place dévolue aux officiers sous contrat au sein du Service du commissariat des armées va augmenter à terme pour atteindre 35% du corps. Leur part est déjà passée de 13% en 2018 à 26% en 2022.

**LA MARINE** nationale a reçu le *Hook 'Em award* pour la troisième année consécutive, et la quatrième fois au total. Cette récompense remise par la marine américaine, distingue les unités les plus performantes en matière de lutte anti-sous-marine. Les frégates multi-missions (FREMM) *Auvergne*, *Bretagne*, *Languedoc* et *Provence* sont donc les lauréates à la suite de leurs déploiements en Méditerranée en coordination avec la marine américaine.

**DEPUIS 2018**, aucun Rafale à destination de l'armée française n'était produit par Dassault Aviation. Les lignes d'assemblage privilégiaient en effet les commandes à l'exportation, permettant de livrer 100 des 224 appareils commandés par six pays. Le 29 décembre 2022 le Rafale biplace B359, premier exemplaire d'un lot de 40 avions destinés à l'AAE, a mis fin à cette disette.

**L'OFFICE NATIONAL** des anciens combattants et victimes de guerre [ONACVG], établissement public placé sous la tutelle du ministère des Armées, a fait l'objet d'une attaque informatique en décembre 2022.

**L'ACADÉMIE** militaire de Saint-Cyr Coëtquidan a organisé une PM Terre en février au profit de 27 adolescents dans le cadre du SNU.

## ACTUALITÉS

### INSTITUTION

# LE GÉNÉRAL LECOINTRE NOMMÉ GRAND CHANCELIER

**L'ancien CEMA, le général d'armée François Lecointre, a été nommé grand chancelier de la Légion d'honneur. Il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2023.**

**L**e général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées de 2017-2021, a été nommé par décret<sup>[1]</sup> et devient le 34<sup>e</sup> grand chancelier de la Légion d'honneur.

Il succède au général d'armée Benoît Puga en poste depuis 2016, dont le mandat de six ans était arrivé à terme.

Le GDA Lecointre a été choisi par le président de la République, grand maître de l'ordre de la Légion d'honneur, parmi les 61 titulaires de la grand'croix de l'ordre, condition indispensable comme le prescrit le code des ordres nationaux, pour pouvoir être désigné. Dans ce but, le général Lecointre avait été élevé à la dignité quelques jours plus tôt<sup>[2]</sup>, et le président de la République lui avait remis les insignes de grand'croix dans la foulée, le 20 janvier 2023.

### LA PRÉSIDENTICE DU CONSEIL DE L'ORDRE

« Sa première mission, indique la Grande chancellerie, sera la présidence du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur et du conseil de l'ordre national du Mérite, instances garantes de la conformité de l'attribution des quatre plus hautes distinctions françaises : outre les deux ordres nationaux, la Médaille militaire et la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme. »

Par ailleurs, le grand chancelier « dirige les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, collège et lycée d'enseignement public qui accueillent mille élèves en internat. Réservées aux descendantes de décorés, elles sont ratta-



**Le 20 janvier 2023, le président de la République vient de remettre les insignes de grand'croix de la Légion d'honneur au général Lecointre.**

chées à la Grande chancellerie, tout comme le musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie dont il a également la charge, ainsi que du patrimoine architectural et archivistique de l'institution. » ■

Sources : [legiondhonneur.fr](http://legiondhonneur.fr)

### N'APPARTENANT PAS À L'ARMÉE ACTIVE

Peut-être le nouveau grand chancelier aura-t-il une oreille attentive aux questions soulevées dans des groupes de travail sur l'avenir des réserves concernant la représentation des réservistes opérationnels dans le nombre de croix attribuées dans les deux ordres nationaux.

[1] Décret du 23 janvier 2023.

[2] Décret du 18 janvier 2023.

## ACTUALITÉS

## SOLIDARITÉ

# LES AB INITIO, UNE RÉSERVE À EXPLOITER

**Par un rappel récurrent de notre mission au sein de l'UNOR, nous informons les présidents d'AOR et les présidents régionaux, du soutien que l'ASUNOR est en mesure de leur apporter.**

**A**ujourd'hui, la réserve opérationnelle se compose de 9% d'anciens du contingent, de 38% d'anciens d'active, et de 53% d'*ab initio* (sans antécédent militaire) de moins de 35 ans. Ce sont ces *ab initio* qui représentent l'avenir de nos AOR et l'UNOR, si nous arrivons à nous faire connaître d'eux, à les faire adhérer à nos AOR, et à les fidéliser.

Il peut s'agir d'étudiants cumulant leurs études et un engagement militaire, au service de la France, de 3 ou 5 ans. S'ils ont besoin de l'ASUNOR, ils méritent notre aide. Ces *ab initio* peuvent aussi être déjà insérés dans la vie professionnelle, comme salariés ou indépendants, ou être chômeurs.

## SE FAIRE CONNAÎTRE

Quelle que soit leur situation, s'ils ont besoin de l'ASUNOR, leur demande sera examinée au cas par cas, en toute confidentialité, comme celles de tous les autres membres de nos AOR, adhérents à l'UNOR.

La seule façon de nous faire connaître de ces 53% de réservistes opérationnels sous ESR *ab initio* est, par leur commandement, en faisant savoir lors de nos visites aux DMD, DMD adjoints et aux commandants de formations militaires, que nous sommes prêts à aider, s'ils en ont besoin, ceux qui adhèrent à nos associations. ■

Lieutenant-colonel (H) Yves Thoor, président de l'ASUNOR

**L'EETAAE**, l'École d'enseignement technique de l'armée de l'Air et de l'Espace, organise jusqu'au 27 avril, sa campagne de recrutement pour sa 156<sup>e</sup> promotion d'arpètes. Basée à Saintes, cette école permet aux jeunes, dès l'âge de 16 ans, de se former aux domaines militaire et aéronautique tout en poursuivant leur scolarité.

**LES 47 DERNIERS** militaires français sous commandement national au sein de la mission logistique (MISLOG) ont quitté la République centrafricaine le 15 décembre dernier. Le camp de M'Poko a été rétrocédé aux autorités locales.

**ARTILLERIE** : selon un responsable de l'Otan cité par le journal New York Times, l'armée ukrainienne aurait tiré 6 000 à 7 000 obus d'artillerie par jour depuis le début du conflit.

SOUTIEN  
À L'UKRAINE

Le ministre des Armées a réaffirmé fin janvier le soutien de la France à l'Ukraine autour de cinq urgences : maintenir en condition opérationnelle le matériel déjà cédé (« notamment pour les canons Caesar »), assurer le carburant et les munitions des équipements déjà cédés, organiser la formation des militaires ukrainiens (« 2 000 soldats ukrainiens [seront] formés sur le territoire français d'ici à l'été »), soutenir la défense sol-air de l'Ukraine (« fermer le ciel ukrainien ») et continuer à fournir du matériel terrestre (« donner 12 canons Caesar supplémentaires à l'Ukraine »).

## L'ASUNOR



**L'Action Sociale de l'UNOR  
est à votre écoute.**

**C'est le bras social de l'UNOR.**

Présidents d'associations, l'ASUNOR est à votre disposition.

Elle vous accompagne pour l'étude et l'attribution d'aides que vous pourriez être amenés à traiter, au profit de vos adhérents.

Contact : LCL (H) Yves Thoor - [yves.thoor@gmail.com](mailto:yves.thoor@gmail.com)

**UNE ÉMISSION** bimensuelle consacrée aux questions militaires a vu je jour sur le site Internet de *Mediapart* fin janvier.

Selon son communiqué, l'émission "Retex" « remplira en effet une double fonction : pédagogique, pour permettre au public à dépasser la technicité des questions militaires et de s'approprier ces dernières ; critique, en accueillant les controverses et en questionnant les évidences apparentes ».

**LE GÉNÉRAL PETR PAVEL**, retraité, a été élu président de la République tchèque le 28 janvier 2023. Il avait été chef d'état-major général de l'armée tchèque (2012-2015), puis président du comité militaire de l'OTAN (2015-2018).

En janvier 1993, à la tête de son bataillon, le Lt. Col. Petr Pavel était venu en renfort des soldats français de la FORPRONU assiégés à Karlin-Plaza (Croatie) et ainsi permis leur évacuation. Cela lui valut de recevoir la croix de Guerre des TOE française.

**L'ARRÊTÉ** du 18 novembre 2022 a fixé les nouveaux montants de la solde des volontaires dans les armées : aspirant (910,84 €), sergent (886,50 €), caporal-chef (842,58 €), caporal (798,82 €), soldat (769,56 €).

**LE BRÉSIL** a définitivement mis fin à la carrière de l'ancien fleuron de la marine française, le porte-avions *Foch*. Vendu en 2000 au Brésil après 37 ans de bons et loyaux services, le *São Paulo* (son nouveau patronyme) a finalement été coulé dans l'Atlantique le 3 février.

## ACTUALITÉS

### MULTIMÉDIAS

# LE WEBINAIRE DE LA GARDE NATIONALE

**Mi-février, la Garde nationale a lancé son webinaire – Le direct – au profit de la réserve.**

Un webinaire (abréviation de « web » et de « séminaire ») est une conférence en ligne à laquelle les internautes peuvent participer à distance. Celui désormais proposé par la Garde nationale, s'adresse à ceux qui ne possèdent qu'une connaissance approximative de la réserve. « Il a pour objectif de donner du sens à l'engagement des réservistes », précise la GN. Ce programme d'une durée de 30 minutes devrait se tenir une fois par mois avec des invités et un thème différent à chaque fois.

#### EN REPLAY SUR YOUTUBE

Le premier épisode de « Direct » (d'une durée de 50 mn !) a eu lieu le 16 février et pouvait être suivi simultanément sur les réseaux sociaux de

la Garde nationale : *LinkedIn*, *Facebook*, *Twitter*, *YouTube*. Il peut désormais également être vu en replay sur YouTube, de même pour l'épisode du 23 mars.

Le thème du premier épisode était la «Garde nationale : mode d'emploi». Pour l'occasion, le général Gaspari, secrétaire général de la Garde nationale, le colonel Poisbeau, secrétaire général adjoint, et Madame Françoise Dumas, ancienne présidente de la commission de la défense et des forces armées de l'Assemblée nationale étaient les intervenants principaux. Ils présentaient la Garde nationale puis ont répondu aux questions posées "en direct" par les internautes. ■



### LA SOLDE

## PAYÉS PLUS RAPIDEMENT ?

**Le versement de la solde est, pour beaucoup de réserviste, bien trop long. Une évolution de ROC devrait désormais remédier à cela.**

Le système d'information des réservistes opérationnels connectés (SI-ROC) s'est doté en mars dernier d'une évolution permettant l'automatisation de la mise en paiement.

Conçu pour les réservistes opérationnels en 2016, ROC était destiné à simplifier et moderniser la gestion RH des réservistes. Après un certain

nombre de bugs, le service est aujourd'hui bien plus opérationnel. Avec cette évolution du processus de la mise en paiement, le circuit de validation par la transmission dématérialisée des données a été allégé, ce qui devrait permettre de ramener les délais de mise en paiement à environ 14 jours en moyenne. ■



## ACTUALITÉS

## DISTINCTION

# UNE NOUVELLE MÉDAILLE POUR L'ADMINISTRATION

**Un décret du 29 décembre 2022 a donné le jour à une nouvelle décoration : la médaille de l'administration territoriale de l'État.**

**A**rt. 1 « Il est créé une médaille de l'administration territoriale de l'État destinée à récompenser les services particulièrement honorables, notamment un engagement exceptionnel, l'accomplissement d'une action ponctuelle ou continue dépassant le cadre normal du service, rendus par toute personne, au cours de sa carrière ou dans un contexte particulier, pour des missions ou actions signalées participant de l'administration territoriale de l'État. »

Selon le site Internet [le-revers-de-la-medaille.fr](http://le-revers-de-la-medaille.fr), le public concerné par cette nouvelle médaille « seront les agents affectés dans un service déconcentré ou dans un service d'administration centrale dont l'activité concourt directement ou indirectement à l'administration territoriale de l'État, à savoir : les agents des préfectures et sous-préfectures, des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur, des secrétariats généraux communs départementaux, des directions départementales interministérielles, des services déconcentrés ayant participé à



Ébauche de la nouvelle décoration selon le site Internet [le-revers-de-la-medaille.fr](http://le-revers-de-la-medaille.fr) à partir de la description de la médaille.

l'action de l'État sur le territoire, des directions d'administration centrale relevant du Secrétariat général dont l'activité concourt directement ou indirectement à l'administration territoriale de l'État. »

### TROIS ÉCHELONS ET DEUX AGRAFES

Art. 5 « La médaille, ronde, en bronze, argent ou or selon l'échelon, d'un module de 37 mm, présente à l'avant l'effigie de la Marianne avec le territoire national en fond. Le revers porte la mention « Administration territoriale de l'État ». La médaille est suspendue à un ruban de 37 mm surmontant une couronne d'olivier et de chêne. La couleur du ruban est bleu, blanc, rouge, en biseau. »

Deux agrafes prennent place sur le ruban de la médaille : "Administration déconcentrée", "Administration centrale". Chaque titulaire de la médaille de l'administration territoriale de l'État reçoit un diplôme (Art. 6). La promotion de la médaille de l'administration territoriale de l'État intervient le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année (Art. 7). ■

**LA DGA**, Direction générale de l'armement, a notifié le 25 novembre 2022 à l'industriel français Exail un contrat pour la mise en œuvre par la Marine nationale du véhicule autonome non habité (*Autonomous Unmanned Vehicle - AUV*) A18D pouvant opérer jusqu'à 3 000 mètres de profondeur.

**LE MINISTÈRE** de la Défense (MoD) britannique va bénéficier d'une rallonge budgétaire de 5 Mds £ (env. 5,7 Mds €) sur les deux prochaines années. En 2020, le MoD avait déjà vu son budget obtenir 24 Mds £ supplémentaires sur quatre ans.

**LA POSTE** et l'armée de l'Air et de l'Espace ont dévoilé le 13 mars quatre timbres en édition collector, célébrant les 70 ans de la Patrouille acrobatique de France. Réalisés par Régis Rocca, peintre de l'Air et de l'Espace, ils représentent les appareils emblématiques de la PAF.

### LANCEMENT DU COMPTE TIKTOK DE L'AAE

L'armée de l'air et de l'espace a ouvert le 3 janvier un compte TikTok. « Avec ce nouveau réseau social, indique le communiqué de l'AAE, notre institution continue d'entretenir son lien avec la Nation et notamment la Jeunesse en lui proposant des vidéos immersives au plus près des missions menées par les Aviateurs, que ce soit sur le territoire national comme en opérations extérieures. »

[https://www.tiktok.com/@armee\\_air\\_espace](https://www.tiktok.com/@armee_air_espace)

<sup>[1]</sup> Décret n° 2022-1708 du 29 décembre 2022 portant création de la médaille de l'administration territoriale de l'État, et Arrêté du 29 décembre 2022 relatif à la médaille de l'administration territoriale de l'État.

**TAÏWAN**, par la voix de sa présidente Tsai Ing-wen, a décidé de « rétablir le service militaire d'un an à partir de 2024 » pour tous les hommes nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2005, contre les quatre mois actuels jugés « insuffisante pour répondre à la situation en constante et rapide évolution ».

**L'IRAN** a reçu la livraison de 24 avions de combat de dernière génération Su-35 Flanker-E russes.

**L'INDONÉSIE**, avec près de 2 700 soldats en service actif dans sept missions de paix de l'ONU, est le huitième contributeur aux opérations de maintien de la paix.

**LA CROATIE** va se doter du missile français MISTRAL 3 (produit par MBDA) pour sa défense aérienne, pour une facture de 72 M €. Ce missile TRansportable Anti-aérien Léger du type « tire et oublie » atteint la vitesse de 930 m/s. Il affiche 95% de taux de réussite.

**AUX ÉTATS-UNIS**, les militaires d'active et de réserve n'ont désormais plus l'obligation de se faire vacciner contre la Covid-19. Quelque 8 400 militaires s'étaient vus écartés des rangs car ne voulant pas être vaccinés. Leur réintégration est laissée à la libre appréciation du Pentagone.

**L'UKRAÏNE**, a reçu en 2022 quelques 142 000 tonnes de matériel acheminées par l'US Transportation Command (le commandement du transport), via 939 vols, 57 bateaux, 141 trains et 5 500 camions.

## ACTUALITÉS INTERNATIONALES

OTAN

# UN CENTRE D'EXCELLENCE EN FRANCE

**Le Centre d'excellence de l'OTAN pour l'espace est une organisation militaire internationale et interarmées, placée sous un comité de pilotage. Il a officiellement été lancé le 18 janvier 2023.**

Le mémorandum d'entente dit « opérationnel » pour la création du *NATO Space Centre of Excellence* (COE), à savoir le Centre d'excellence de l'OTAN pour l'espace, a été officiellement signé le 18 janvier 2023. Le *NATO Space Centre of Excellence* est le 29<sup>e</sup> COE accrédité par l'OTAN. Un Centre d'excellence est une entité internationale parrainée par des nations participantes qui offre une expertise reconnue aux nations de l'Alliance, en l'occurrence ici dans le domaine des opérations militaires spatiales. L'équipe de conseillers en stratégie et en technologie fournit des conseils indépendants à travers quatre piliers : la division « Développement conceptuel et expérimentation », la division « Doctrine et de la normalisation », la division « Formation et entraînement, » et enfin la division « Analyse et retours d'expérience ».

### QUATORZE NATIONS

L'origine du COE espace remonte au 29 janvier 2021 lorsque le Comité militaire de l'OTAN a retenu la France comme nation cadre



### UN AUTRE COE EN FRANCE

La France détient déjà un autre COE. Il s'agit du Centre d'excellence pour la préparation aux opérations aériennes (AO COE). Accrédité par l'OTAN en 2008 et situé à Lyon, son expertise est le commandement et le contrôle des opérations aériennes interarmées multinationales.

du projet. Puis les documents fondateurs que sont le mémorandum d'entente et le concept, ont été finalisés en mars 2022 à Toulouse, et les postes à pourvoir répartis entre les quatorze nations participantes<sup>[1]</sup>.

Le Centre d'excellence de l'OTAN pour l'espace est une organisation militaire internationale et interarmées, placée sous un comité de pilotage formé par un représentant de chaque pays participant. Son directeur est français, il s'agit du colonel Thierry Chapeaux, de l'armée de l'air et de l'espace. L'effectif est d'une cinquantaine de personnes, militaires et civiles. Il est implanté à Toulouse, colocalisé avec le Commandement de l'espace (CDE) de l'armée de l'Air et de l'Espace et le Centre national d'études spatiales (CNES). Actuellement en phase de montée en puissance, le COE devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle en 2025. ■

Sources : [air.defense.gouv.fr](http://air.defense.gouv.fr), [space-coe.org](http://space-coe.org)



<sup>[1]</sup> Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Tchèque, Turquie.

HAUTE MER

## LA PIRATERIE EN BAISSÉ DE 5%

**La baisse de la piraterie et du brigandage maritimes amorcée en 2021 s'est poursuivie en 2022 selon le MICA Center de Brest.**

Le *Maritime Information Cooperation & Awareness Center* (MICA Center) est le centre d'expertise français dédié à la sûreté maritime, à compétence mondiale. Son rapport annuel récemment publié indique que 288 incidents dont 248 vols et 23 attaques ont été enregistrés en 2022, « ce qui représente une baisse d'environ 5% par rapport à 2021. »

Dans le détail :

- Amériques et arc des Caraïbes : 121 incidents dont 110 vols et 7 attaques.
- Golfe de Guinée : 32 incidents dont 24 vols et 8 attaques.
- Océan indien : 45 incidents dont 29 vols et 2 attaques.
- Asie du Sud-Est et Pacifique : 90 incidents dont 83 vols et 6 attaques.

Selon le rapport, « cette baisse est en particulier due à une diminution remarquable des actes de piraterie alors que les cas de brigandages sont stables, voire en hausse dans certaines zones du monde. »

### LES TRAFICS DE TOUS ORDRES

Le rapport indique que « le nombre d'actes de piraterie a continué de diminuer en 2022, en particulier dans le golfe de Guinée. À l'inverse, les actes de brigandage notamment sur certains mouillages sont en hausse. » Le texte précise aussi que « l'impact des conflits terrestres sur le domaine maritime s'est accru notamment en océan Indien. Le conflit russo-ukrainien a profondément affecté le trafic maritime en mer Noire. »



© DR

*lité géopolitique [met] en lumière d'autres menaces sur l'espace maritime telles que celles pesant sur les câbles et pipelines sous-marins ou encore le risque cyber affectant les navires comme les infrastructures portuaires. »*

### UNE VEILLE PERMANENTE

Le MICA Center a été créé en juin 2016 pour favoriser l'échange d'information et la coopération afin de faire face aux menaces au sein du monde maritime. Situé à Brest et placé sous l'autorité directe du sous-chef d'État-major des opérations de la Marine nationale, il est armé par une trentaine de personnes de la Marine nationale et de marines de pays partenaires (Espagne, Belgique, Portugal). Le MICA Center remplit deux missions :

- recenser et analyser en permanence les situations et événements touchant la navigation maritime sur l'ensemble des océans.
- fournir aux navires et à leurs armateurs des informations sécuritaires personnalisées sur les zones maritimes à risques, des alertes en cas d'incident, des évaluations sécuritaires, des briefings particuliers, des exercices, etc. ■

Source : MINARM et Mica Center



**EN ALLEMAGNE**, Boris Pistorius a remplacé mi-janvier Christine Lambrecht, démissionnaire, aux fonctions de ministre de la Défense.

**AU ROYAUME-UNI**, les *bearskins*, ces célèbres bonnets à poils de la Garde royale britannique fabriqués en véritable fourrure d'ours noir du Canada, coûteraient autour de 1 700 livres sterling (env. 1 920 €) l'unité. Plusieurs associations luttent depuis longtemps pour que ces couvre-chefs de 45 cm de haut soit confectionnés en fausse fourrure. Le coût s'en trouverait aussi réduit.

**LE DANEMARK** a supprimé l'un des onze jours fériés de son calendrier dans le but d'augmenter le budget de la défense. Il s'agit du *Store Bededag* (« grand jour de prière ») introduit depuis 1686. Copenhague souhaite ainsi atteindre d'ici à 2030 un budget de la défense conforme à l'objectif de l'OTAN (2% du PIB).

### CONSCRIPTION EN ALLEMAGNE ?

Alors que le nouveau ministre allemand de la défense réfléchit à la réinstauration du service militaire, le lieutenant-colonel Patrick Sensburg, président de l'Association des réservistes de la Bundeswehr (*Reservistenverband*), a dit son intérêt pour un retour de la conscription. Il a précisé que l'armée allemande devrait pouvoir compter sur 350 000 soldats dans l'active et environ 1,2 million de réservistes pour assurer la défense de la République fédérale.

## SÉCURITÉ INTERNATIONALE

# LES ENTREPRISES MILITAIRES ET DE SÉCURITÉ PRIVÉES

**L'actualité internationale met aujourd'hui en lumière la prédominance des entreprises de service de sécurité et de défense (ESSD) et des entreprises militaires et de sécurité privées (EMSP). Quelle est leur légitimité ? Quels sont leurs droits ?**

Une question écrite du sénateur Pierre Laurent<sup>[1]</sup> attirait en juillet dernier l'attention du ministre des Armées « sur le développement inquiétant des entreprises militaires et de sécurité privées (EMSP) dans le monde. »

Le sénateur expliquait en effet que « depuis la fin de la guerre froide le recours à ces entreprises a explosé. La dénonciation des activités criminelles de plusieurs EMSP opérant en Afghanistan et en Irak a permis d'ouvrir le débat à leur sujet. (...) Il paraît de plus en plus évident que ces entreprises dans certaines circonstances sont susceptibles de prolonger volontairement la durée des hostilités pour maximiser leurs bénéfices. »

Le sénateur considère aussi que selon des experts, ces EMSP « créent uniquement des îlots de sécurité et renforcent les dysfonctionnements dans les pays d'interven-

tion dotés de gouvernements défaillants, voire même empêchent le développement d'institutions étatiques durables. »

### FAIBLESSE DES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES

Pour Pierre Laurent, « il n'est dès lors pas étonnant que ces entreprises ont une longue histoire sur le continent africain, favorisée par deux éléments : la faiblesse des institutions gouvernementales de certains pays et la richesse de ses sous-sols. Engagées directement par les gouvernements ou les puissances étrangères actives sur les territoires nationaux, lesdites entreprises sont de nationalités diverses. »

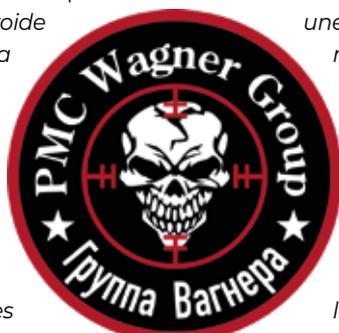
Et le sénateur de préciser que « à côté de firmes françaises (Secopex), britanniques (Aegis Defence Services Ltd.), américaines (Erickson Inc., Berry Aviation Inc., etc.) et ukrainiennes (Omega Consulting Group),

il y a des sociétés russes comme Wagner Group, sans parler de certaines sociétés dont la nationalité est incertaine. » Un rapport du Pentagone de 2017 faisait ainsi état de 21 firmes américaines de sécurité privées au Sahel, indique Pierre Laurent.

Les entreprises américaines tiennent une part importante du marché et cela depuis longtemps. « Entre 1994 et 2002, indique par exemple Pascal Le Pautremat dans la revue *Inflexions* (2007)<sup>[2]</sup>, le Pentagone, a signé plus de 3 000 contrats avec des sociétés militaires privées ou assimilées comme telles ; une véritable sous-traitance militarisée pour un montant total de plus de 300 milliards de dollars. »

### VERS UN TRAITÉ INTERNATIONAL ?

Le sénateur Pierre Laurent demandait donc au ministre ce que la France comptait « faire en vue d'agir pour contrer cette logique au niveau national, européen et international » ? Le sénateur propose que la France œuvre, au niveau de l'organisation des Nations unies (ONU), en



© Wagner Group

<sup>[1]</sup> Source : Sénat/Question écrite n° 00036 de M. Pierre Laurent (7 juillet 2022).

<sup>[2]</sup> Mercenariat et sociétés militaires privées : expressions divergentes de la privatisation des conflits ?, par Pascal Le Pautremat, in *Inflexions* (2007).

## LE DOCUMENT DE MONTREUX

Le Document de Montreux est le fruit d'une initiative conjointe, lancée par le gouvernement suisse et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en 2006. « Il clarifie l'idée fautive selon laquelle les EMSP opèrent dans un vide juridique en rappelant et en compilant les obligations internationales applicables », souligne le site Internet [montreuxdocument.org](http://montreuxdocument.org).

Si le Document de Montreux n'est pas un instrument juridiquement contraignant, il n'affecte pas « les obligations existantes des États en vertu du droit international, en particulier le droit international humanitaire (DIH) et les droits de l'Homme, concernant les activités des sociétés militaires et de sécurité privées (EMSP) dans les situations de conflit armé. »\*

### DESTINÉ AUX ÉTATS ET AUX EMSP

Le Document de Montreux « souligne les responsabilités de trois principaux types d'États : Les États contractants (pays qui engagent des EMSP), les États territoriaux (pays sur le territoire desquels les EMSP opèrent) et les États d'origine (pays dans lesquels les EMSP ont leur siège ou sont basées).

Bien que le document s'adresse principalement aux États, les bonnes pratiques peuvent être utiles à d'autres acteurs tels que les organisations internationales, la société civile, les entreprises qui passent des contrats avec des EMSP et les EMSP elles-mêmes. »

Depuis 2008, date de diffusion du Document de Montreux, le nombre de participants le soutenant est passé de 17 à 57 États auxquels s'ajoute trois organisations internationales.

\* Notamment les « accords internationaux auxquels [les États] sont parties, en particulier leurs obligations au regard de la Charte des Nations Unies (surtout les articles 2 (4) et 51). »

Source : [www.montreuxdocument.org](http://www.montreuxdocument.org)

faveur d'un traité international régissant ces entreprises qui s'appuierait sur le travail du Document de Montreux<sup>[3]</sup>.

### LE RÉPONSE DU MINISTÈRE

La réponse du ministère des Armées a été publié le 20 octobre 2022. Le rédacteur rappelle que « le droit international et européen autorise, tout en l'encadrant, le recours aux entreprises de service de sécurité et de défense (ESSD).

Ainsi, en période de conflit armé international ou non-international, le droit international humanitaire (DIH) régit à la fois les activités des agents employés par ces sociétés privées, la responsabilité des États qui les emploient, les obligations des États où elles exercent ces activités et de ceux où elles sont enregistrées.

Le droit international humanitaire, qui distingue notamment les activités des ESSD de celles du mercenariat, oblige les États contractants à faire respecter le DIH par les entreprises qu'ils mandatent. En tout état de cause, aucune disposition du droit international n'interdit le recours aux ESSD par les États, les ONG, les organisations internationales ou tout acteur privé. »



### OBLIGATIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES

La réponse du ministère des Armées signale que « dans ce contexte, le Document de Montreux, adopté par l'Union européenne et la France, dresse un état des lieux du droit en vigueur et des bonnes pratiques qui devraient être mises en œuvre. Sa rédaction reflète un compromis entre les différentes approches des États à l'endroit des ESSD, le point d'équilibre ainsi atteint constituant un édifice qu'il convient de ne pas fragiliser.

Le Document de Montreux consigne un ensemble d'obligations juridiques internationales existantes et de bonnes pratiques encadrant les activités des ESSD afin qu'elles respectent le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

La France promeut l'universalisation de ce document ainsi que l'application du droit international en vigueur et des bonnes pratiques référencées dans ce document. »

### FAIRE RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME

« En 2010, un groupe de travail a été créé par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies afin d'élaborer un instru-

« Il existe actuellement une industrie florissante des EMSP, qui offre un éventail de services de plus en plus varié et dont certaines entreprises emploient plus de 10 000 collaborateurs. Les EMSP constituent aujourd'hui un phénomène totalement nouveau de par la portée et la nature des services qu'elles fournissent. »

[in Document de Montreux, 2008]

<sup>[3]</sup> Titre complet : « Le document de Montreux sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les États en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées pendant les conflits armés » (17 sept. 2008).

ment international juridiquement contraignant sur la réglementation, la supervision et le contrôle des activités des entreprises de services de sécurité et de défense.

Dans la continuité des sessions précédentes, par sa résolution 36/11 du 28 septembre 2017, le Conseil des droits de l'homme a décidé de créer un nouveau groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, pour une période de trois ans, chargé d'élaborer le contenu d'un cadre réglementaire international sans toutefois préjuger de la nature de celui-ci.

L'Union européenne participe au processus de discussions au nom des États membres et la France reste mobilisée afin que ce processus se déroule de manière constructive, précise le ministère des Armées. Par ailleurs, les États ont l'obligation de faire respecter les droits de l'Homme et le droit international humanitaire par les ESSD opérant sur leur territoire. Enfin, conformément au droit commun, les personnels de ces entreprises sont responsables pénalement en cas de violation des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. »



## ASSIMILÉS À DES MERCENAIRES ?

Le personnel des entreprises de service de sécurité et de défense (ESSD) et des entreprises militaires et de sécurité privées (EMSP) peut-il être assimilé à l'appellation de mercenaire ?

L'Article 47 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) de 1977 contient une définition du terme « mercenaire » qui s'entend de toute personne :

1. qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé ;
2. qui en fait prend une part directe aux hostilités ;
3. qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une Partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette Partie ;
4. qui n'est ni ressortissant d'une Partie au conflit, ni résident du territoire contrôlé par une Partie au conflit ;
5. qui n'est pas membre des forces armées d'une Partie au conflit ; et
6. qui n'a pas été envoyée par un État autre qu'une Partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit État. »

« Ces conditions sont cumulatives, précise ce protocole, ce qui signifie qu'elles doivent toutes être réunies pour qu'un individu puisse être qualifié de mercenaire. Le but du droit international humanitaire étant d'élargir la protection et non de la restreindre, cette définition d'un mercenaire est étroite de manière à limiter les circonstances dans lesquelles une personne perd le droit à la protection spéciale. »

Pour mémoire, le mercenariat est interdit et condamné par la Convention de Genève du 12 août 1949. De ce fait, le mercenaire n'a aucun statut de combattant ni de prisonnier de guerre. La France, quant à elle, a interdit le mercenariat par la loi du 14 avril 2003.

« **Le droit international et européen autorise, tout en l'encadrant, le recours aux entreprises de service de sécurité et de défense (ESSD).** »

[source : Sénat]

### PAS DE MISSIONS RÉGALIENNES

Enfin, au plan national, « il résulte d'une jurisprudence bien établie du Conseil constitutionnel que la délégation législative de fonctions régaliennes au profit de personnes privées n'est pas conforme à la Constitution. Ainsi, les entreprises de sécurité privées françaises ne peuvent être autorisées à assurer des missions régaliennes. Le code de la sécurité intérieure encadre par ailleurs les conditions et modalités d'exercice des activités privées de sécurité, dont la régulation est assurée depuis 2012 par le Conseil national des activités privées de sécurité. »

### LES INQUIÉTUDES DE L'ONU

Selon les conclusions du second rapport Groupe de Travail des Nations Unies sur l'utilisation des mercenaires (nov. 2007), « les sociétés militaires et de sécurité privées opérant dans les zones de conflits s'apparentent à des nouvelles formes d'activités de mercenariat. » À cette date, le rapport faisait référence aux zones de conflit afghane et iraquienne.

En septembre 2021, ce même Groupe de travail a déclaré s'inquiéter « des incidences du recours aux sociétés militaires privées [et s'est dit] préoccupé par la participation croissante des prestataires pri-

vés de services militaires et de sécurité à l'action humanitaire, qui est susceptible de compromettre l'efficacité de la sécurité en tant que fonction incombant à l'État et bien public, en la réservant uniquement à ceux qui ont les moyens de se l'offrir. »

### DES DOUTES

En effet, selon ces experts indépendants de l'ONU, « le rôle de ces sociétés privées dans l'action humanitaire suscitent des inquiétudes quant à leur impact sur les principes humanitaires d'impartialité, de neutralité et d'indépendance opérationnelle. » ■



## SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

# LA CYBER- CONFLICTUALITÉ

**L'informatique ne se résume pas seulement à l'utilisation plus ou moins passive d'un ordinateur, voire d'un smartphone. Pas plus qu'à quelques visites de sites Internet d'information ou de shopping !**

**L'étendue du champ numérique constitue désormais un enjeu économique, politique et stratégique, ainsi qu'une nouvelle forme d'arme.**



*La compétition et la conflictualité ne se limitent plus, désormais, aux seuls milieux traditionnels, Terre, Mer, Air et à l'espace, indique le ministère des Armées. Elles se sont étendues à ce nouveau champ au fur et à mesure que croissait l'utilisation des données numériques. Le cyber est désormais envisagé comme arme d'emploi dans toutes les opérations. Enjeu et priorité stratégique, la cyberdéfense est garante de la souveraineté nationale. »*

Les mots sont pesés, choisis, mais le constat est sans appel. Après avoir été un formidable terrain de jeu pour des arnaqueurs et des entreprises mafieuses (c'est toujours le cas d'ailleurs), le cyberspace est devenu un redoutable champ de bataille où, dans un anonymat quasi-total, les armes s'appellent déstabilisation, manipulation, entrave, sabotage, influence, désinformation... Qu'il s'agisse de soupçons d'ingérence lors d'élections, de diffusion de *fake news*, de paralysie du système informatique d'une entreprise ou bien du vol des données personnelles des patients d'un hôpital, les cyber-attaques font désormais partie de notre quotidien. Il s'agit bien d'une nouvelle forme de guerre, parfois à peine visible par le quidam, mais désormais prise en compte par les états-majors des grandes puissances militaires. ■

*Sources : COMCYBER, EMA, MINARM, Assemblée nationale. « Éléments publics de doctrine militaire de lutte informatique offensive », éd. Comcyber/Minarm, 2019. « Politique ministérielle de lutte informatique défensive », éd. Comcyber/Minarm, 2019. « Éléments publics de doctrine militaire de lutte informatique d'influence (L2I) », éd. ; Comcyber/Minarm, 2021. « Compte rendu de l'audition, à huis clos, du général de division Aymeric Bonnemaïson, commandant de la cyberdéfense » par la Commission de la défense nationale et des forces armées (déc. 2022). « Revue stratégique de cyberdéfense 2018 », éd. SGDSN. « Revue nationale stratégique 2022 », éd. SGDSN. « Rapport d'information sur les réserves », présenté par les députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi. Assemblée nationale, mai 2021. « Panorama de la cybermenace 2022 », éd. ANSSI, janv. 2023.*



## SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

# CYBERDÉFENSE ET DOCTRINES

**Les forces de cyberdéfense du ministère des Armées ont pour mission de défendre les systèmes d'information ainsi que de concevoir, planifier et conduire des opérations militaires dans le cyberspace.**

**A**u mois de janvier 2019, la ministre des Armées de l'époque dévoilait dans son discours – « *Stratégie cyber des Armées* » – le volume des cyberattaques subi par son ministère. « *En 2017, ce sont 700 événements de sécurité dont 100 attaques qui ont ciblé les réseaux du ministère*, indiquait Florence Parly. *En 2018, ce même nombre a été atteint dès septembre. En moyenne, ce sont donc plus de deux événements de sécurité par jour qui ont touché tout autant notre ministère, nos opérations, nos expertises techniques et même un hôpital d'instruction des Armées. Certaines de ces attaques, directes, nous ciblaient précisément. D'autres, de côté, visaient nos industriels et nos partenaires.* »

La publication conjointe du ministère des Armées et du COMCYBER<sup>[1]</sup> – « *Politique ministérielle de lutte informatique défensive* » (2019) – répond à cette annonce par une forme de conseil : « *Pour atténuer leur vulnérabilité, les systèmes militaires doivent offrir le meilleur niveau de « défendabilité ».* »



© DR/Minarm

Dans les faits, « *il s'agit, d'une part, de s'assurer de la bonne prise en compte du risque d'attaque cyber et des potentielles conséquences sur les organisations ou individus visés et, d'autre part, d'être en mesure d'adapter notre capacité d'action et de réaction à une attaque cyber, en fonction du contexte opérationnel ou de la réalité de la menace* », indique le document.

## LES SIX MISSIONS DE LA CYBERDÉFENSE

Toujours selon la publication, « *au-delà de la notion de « défendabilité » des systèmes, la cyberdéfense au sein du mi-*

## LE DROIT INTERNATIONAL

Le droit international appliqué aux opérations dans le cyberspace est « *porté au sein du ministère des Armées par le Commandement de la cyberdéfense (COMCYBER) et la Direction des affaires juridiques (DAJ), en lien avec la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS). Ce Rapport précise la position française sur l'application du droit international aux opérations militaires dans le cyberspace. Il conforte l'engagement constant de la France en faveur du respect du droit international existant, y compris dans le domaine cyber. La France veut ainsi témoigner de son exemplarité et de sa transparence dans un contexte international où de nombreux acteurs entretiennent parfois un discours ambigu sur ces sujets.* »

Source : *Droit international appliqué aux opérations dans le cyberspace*, éd. Minarm.

<sup>[1]</sup> COMCYBER, le commandement de la cyberdéfense, dirigé par le général de division Aymeric Bonnemaïson.

# « La capacité à conduire des opérations militaires défensives et offensives dans le cyberspace contribue à garantir la souveraineté nationale. »

[in Éléments publics de doctrine militaire de lutte informatique offensive, éd. Comcyber/Minarm, 2019]

## LE COMMANDEMENT DE LA CYBERDÉFENSE

Placé sous l'autorité directe du chef d'état-major des armées, le COMCYBER créé en mai 2017 par décret, est un commandement opérationnel. Il rassemble l'ensemble des forces de cyberdéfense du ministère sous une autorité interarmées.

Il a pour mission la défense des systèmes d'information, ainsi que la conception, la planification et la conduite des opérations militaires dans le cyberspace. Il a une mission de fédération et de conduite des actions des différents acteurs du ministère.

■ **Les opérations de cyberdéfense** : le COMCYBER conçoit, planifie et conduit des opérations militaires de cyberdéfense. Il a également la charge de la défense des systèmes d'information du ministère des Armées à l'exclusion de ceux de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD).

■ **La stratégie de cyberdéfense** : le COMCYBER coordonne les contributions des armées et organismes interarmées à la politique nationale et internationale de cyberdéfense, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de coopération. Il s'assure également de la cohérence du modèle de cyberdéfense du ministère et sa coordination générale.

■ **Le capacitaire** : le COMCYBER contribue à l'élaboration de la politique des ressources humaines de cyberdéfense, à la coordination de la définition des besoins techniques spécifiques de cyberdéfense et au développement et à l'animation de la réserve de cyberdéfense.

Plus de 1 800 postes sont à pourvoir d'ici à 2025. Le COMCYBER a besoin d'ingénieurs et de techniciens de la cybersécurité ou de la cyberdéfense mais aussi de profils transverses (juristes, sociologues, linguistes...).

nistère des Armées est déclinée avec les six missions définies par la Revue stratégique de cyberdéfense, publiée en février 2018, par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) :

■ **Prévenir** : faire prendre conscience aux utilisateurs du risque représenté par la numérisation des organisations ou des équipements qu'ils servent.

Cette mission incombe au Haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité (HFCDS) du ministère.

■ **Anticiper** : évaluer en permanence les

probabilités de cyberattaques et prendre des mesures préventives lorsque la menace paraît suffisamment forte. Cette mission incombe à l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), en coordination avec les services de renseignement et le Commandement de la cyberdéfense (COMCYBER) sur le périmètre du ministère des Armées.

■ **Protéger** : diminuer la vulnérabilité des systèmes informatiques, à la fois en compliquant la tâche des attaquants potentiels et en facilitant la détection des cyberattaques.

■ **Détecter** : rechercher des indices d'une éventuelle cyberattaque en cours. Cette mission relève de la responsabilité du COMCYBER et des unités subordonnées au ministère des Armées. Pour compléter ses informations, il sollicite ses partenaires nationaux et internationaux.

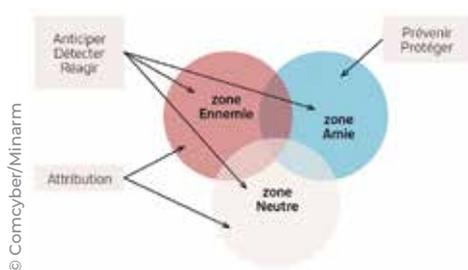
■ **Réagir** : résister à une cyberattaque afin qu'elle n'empêche pas la poursuite de l'activité. Dans la plupart des cas, le COMCYBER déclenche alors une opération de lutte informatique défensive (LID), en liaison avec l'ANSSI.

Elle peut entraîner l'emploi de moyens qui sortent du domaine de la cyberdéfense, voire du ministère des Armées : saisie de la justice, action diplomatique, rétorsion économique, etc.

■ **Attribuer** : préciser l'auteur d'une cyberattaque par des preuves ou un faisceau d'indices. Les services de renseignement sont au cœur de ce processus de recueil d'indices d'attribution. La décision d'attribution appartient aux plus hauts responsables politiques. »

Parallèlement, les opérations menées par le commandement de la cyberdéfense « s'appuient sur un corpus doctrinal complet : sur la lutte informatique défensive (LID), offensive (LIO) et d'influence (L2I) », indique le ministère des Armées. « Ces textes structurent la chaîne cyber, et permettent une mobilisation rapide des moyens et des compétences disponibles tout en garantissant une cohérence d'ensemble de nos actions, en liaison avec les services de renseignement – comme la DGSE, la DRM ou la DRSD – et certains services de l'État – comme l'ANSSI. »<sup>[2]</sup>

<sup>[2]</sup> Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), Direction du Renseignement militaire (DRM), Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD), Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)



**Champs d'application des six missions de cyberdéfense. Les actions de prévention et de protection concernent les systèmes informatiques du ministère des Armées (zone amie). Les missions d'anticipation, de détection et de réaction s'intéressent aux systèmes informatiques appartenant aux autres catégories d'acteurs (zones neutre et ennemi).**

En résumé, « la LIO permet d'atteindre trois types d'objectifs opérationnels dans la conduite d'opérations militaires :

- évaluation de capacités militaires adverses : recueil ou extraction d'informations ;
- réduction, voire neutralisation, de capacités adverses : perturbation temporaire ou création de dommages majeurs dans les capacités militaires adverses ;
- modification des perceptions ou de la capacité d'analyse de l'adversaire : altération discrète de données ou systèmes, exploitation d'informations dérobées au sein d'un système d'information militaire de l'adversaire. »

## LA LUTTE INFORMATIQUE DÉFENSIVE (LID)

La doctrine de lutte informatique défensive (LID), « regroupe l'ensemble des actions, techniques et non techniques, conduites pour faire face à un risque, une menace ou à une cyberattaque réelle. »

La LID s'intéresse principalement à trois missions : "anticiper", "détecter" et "réagir". « Elle complète les missions "prévenir", "protéger" et "attribuer". Elle contribue ainsi à la résilience des armées et plus globalement à l'élaboration des stratégies de réponse aux niveaux ministériel et interministériel. » Cette doctrine « permet d'unifier et de centraliser la chaîne défensive mais également de favoriser les synergies et d'of-

« Une cyberdéfense efficace passe par une plus grande intégration avec les partenaires nationaux et une forte coordination avec les partenaires internationaux et les industriels. »

[in Politique ministérielle de lutte informatique défensive, éd. Comcyber/Minarm, 2019]

## LA LUTTE INFORMATIQUE OFFENSIVE (LIO)

La lutte informatique offensive à des fins militaires (LIO) « recouvre l'ensemble des actions entreprises dans le cyberespace, conduites de façon autonome, ou en combinaison des moyens militaires conventionnels.

L'arme cyber vise, dans le strict respect des règles internationales, à produire des effets à l'encontre d'un système adverse pour en altérer la disponibilité ou la confidentialité des données. »

L'emploi de la LIO « s'inscrit dans une temporalité qui lui est propre. Si ses effets peuvent être fulgurants, son intégration dans la manœuvre opérationnelle globale est un processus qui se caractérise par une planification longue et très spécifique. Ces effets peuvent être d'ordre matériel – neutralisation d'un système d'arme – ou immatériel : collecte de renseignement, temporaires, réversibles ou définitifs. »

## QU'EST QUE LE CYBERESPACE ?

Le cyberespace se structure en trois couches indissociables d'où procèdent toutes les menaces :

■ **une couche physique**, constituée des équipements des systèmes informatiques et de leurs réseaux ayant une existence matérielle (donc une territorialité qui ouvre sur un droit national voire international) et, pour certains d'entre eux, une existence électromagnétique (ordinateurs, processeurs, câbles, fibres, émetteurs, récepteurs, liens satellitaires, routeurs, etc.). Il s'agit de codage, de protocole et de programmation utilisés par les machines.

■ **une couche logique**, constituée de l'ensemble des données numériques, des logiciels, des processus et outils de traitement, de gestion et d'administration de ces données, ainsi que de leurs flux d'échanges (fichiers, sites, adresses, codes de connexion, protocoles, logiciels, applications, etc.), implantés dans les matériels pour leur permettre de rendre les services attendus ;

■ **une couche cognitive**, également appelée couche sémantique, constituée des informations et des interactions sociales de toutes sortes qui circulent dans le cyberespace et par les personnes, qui peuvent déclarer plusieurs identités numériques ou « avatars » (pseudonymes, adresses de messagerie, adresses IP, blogs, etc.). Cette concentration d'informations fait de la couche cognitive une interface majeure avec les autres couches du cyberespace, les populations et leur environnement informationnel. Cette couche particulièrement visible sur les réseaux sociaux, est constituée des éléments discursifs et informationnels.

[3] La communication stratégique (ou StratCom) des armées est le processus qui permet de cadrer la conception et la conduite de toute activité militaire des armées françaises comme un message cohérent, crédible et efficace auprès des principaux acteurs qui en ont connaissance, qu'il s'agisse d'une action physique ou d'une prise de parole sous toutes ses formes (Doctrine interarmées DIA-3.10(A) du 23 juin 2014, amendée le 12 mars 2018).

## LA COUCHE INFORMATIONNELLE DU CYBERESPACE

L'environnement informationnel numérisé, et notamment les médias sociaux, est omniprésent dans les opérations. Il marginalise les autres sources d'information et affaiblit la mise en perspective des informations. Ce phénomène affecte jusqu'à nos processus décisionnels. Au-delà de nos vies professionnelles, nous en faisons un usage quasi permanent pour nos loisirs ou nos communications personnelles.

## L'INFLUENCE DES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

Propriétaires d'algorithmes de personnalisation qui permettent de trier, hiérarchiser et mettre en avant une information, les grandes entreprises du numérique jouent un rôle central dans ces transformations. De façon mécanique et pour des raisons souvent commerciales, ces algorithmes favorisent la création de communautés et orientent la façon dont chacun s'informe.

Ces évolutions sociétales influent sur le déroulement des opérations militaires. Dans cet espace déterritorialisé, tout individu, groupe ou État peut, par sa seule capacité de conviction, acquérir une légitimité au sein d'un réseau qu'il peut ensuite aisément influencer. Cette influence participe de la stimulation émotionnelle des utilisateurs, ce qui lui confère une dimension irrationnelle. Nos adversaires n'hésitent plus à utiliser cette arme contre nos opérations.

## OPÉRATIONS DE DÉCEPTION ET DE DÉSINFORMATIONS

Si la guerre est avant tout caractérisée par des actions de combat, elle est aussi le choc de deux volontés concurrentes et antagonistes.

À chaque étape d'un conflit, les protagonistes tentent de s'imposer mutuellement leur volonté, par des messages directs ou indirects, pour promouvoir leurs objectifs ou positions respectives et gagner des soutiens (population, alliés...) tout en cherchant à réduire ceux de l'adversaire.

Le cyberspace est devenu le terrain de ces opérations de déception, et pour certains acteurs le terrain d'opérations de désinformations.

*frir une vision globale. Ce processus permet une mobilisation rapide des moyens et des compétences disponibles tout en garantissant une cohérence d'ensemble de nos actions, en liaison avec les services de renseignement comme la DGSE, la DRM ou la DRSD.*

*Cette doctrine permet également de renforcer la Posture permanente de cyberdéfense (PPC), créée par la loi de programmation militaire 2019-2025. Assurée par*

*le Commandement de la cyberdéfense (COMCYBER), cette posture permet de protéger 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 tous les réseaux du ministère des Armées afin d'anticiper et réagir à toute attaque contre les intérêts de notre défense. »*

## LA LUTTE INFORMATIQUE D'INFLUENCE (L2I)

La lutte informatique d'influence (L2I) « désigne les opérations militaires

*conduites dans la couche informationnelle du cyberspace pour détecter, caractériser et contrer les attaques, appuyer la StratCom<sup>[3]</sup>, renseigner ou faire de la déception, de façon autonome ou en combinaison avec d'autres opérations.*

*Les manipulations de l'information s'inscrivent typiquement dans le cadre de stratégies hybrides<sup>[4]</sup> et donnent lieu à une véritable guerre de l'information. Elles visent directement les capacités des armées françaises (ex : démoralisation des troupes) ou la perturbation de la conduite de l'opération, notamment par la propagation de fausses informations. Elles complètent des actions menées dans les champs militaire, économique et diplomatique, dans tout le spectre de la conflictualité, du temps de paix au conflit de haute intensité. » ■*

## LES FORCES ARMÉES CIBLÉES

La typologie des acteurs menaçant les forces armées sont essentiellement :

- des structures étatiques ayant pour finalité, lorsqu'elles ciblent des États, de les déstabiliser, de fragiliser leur cohésion ou encore de discréditer les pouvoirs publics. Nos armées sont aujourd'hui confrontées en opération à des attaques informationnelles ou des stratégies narratives étatiques sophistiquées, utilisant parfois des intermédiaires.
- des groupes armés organisés, des groupes armés terroristes et des quasi-États qui exploitent le levier informationnel à des fins de propagande, de financement, de recrutement ou de coordination pour nuire à leurs adversaires.

*« La manipulation – par production, rétention ou déformation – est aussi vieille que l'information, c'est-à-dire que la vie en société, puisqu'elle lui est consubstantielle.*

*Elle est partie prenante des ruses de guerre, qui ont toujours existé. »*

*[in La manipulation de l'information – Un défi pour nos démocraties, éd. CAPS & INSERM, 2018]*

<sup>[4]</sup> Stratégies combinant une palette d'outils hors du champ militaire pour affaiblir un adversaire sans passer le seuil du conflit armé.

AUDITION / GDI BONNEMAISON, COMCYBER

# L'EXEMPLE UKRAINIEN DE LA CYBERGUERRE

**Que faut-il retenir de la cyberguerre que se mènent l'Ukraine et la Russie ? Quelles doctrines faut-il en déduire sur la conduite de la guerre en général et sur la cybersécurité en France ? L'audition du général COMCYBER par l'Assemblée nationale fin 2022, est à ce propos riche d'enseignements.**

**C**ourant 2022, la Commission de la défense nationale et des forces armées a auditionné plusieurs spécialistes sur les enseignements à retenir du conflit en Ukraine.

La dernière en date (7 décembre 2022) était celle du général de division Aymeric Bonnemaïson, commandant de la cyberdéfense (COMCYBER).

« Nous avons tous noté, exprime le député Thomas Gassilloud, président de la commission, que l'objectif stratégique n° 4 de la Revue nationale stratégique 2022 est spécifiquement consacré à « Une résilience cyber de premier rang » et insiste sur la nécessité d'améliorer la résistance cyber de la France. »

Nous vous invitons ci-dessous à prendre connaissance du long préambule au jeu des questions réponses qui résume avec

force de détails la situation rencontrée par l'Ukraine.

## LE PARADOXE DES TEMPORALITÉS

« En Ukraine, la cyberguerre a bel et bien eu lieu, explique le GDI Aymeric Bonnemaïson, contrairement à ce qu'a donné à croire l'absence de « cyber Pearl Harbor »<sup>[1]</sup>. Des opérations de renseignement, d'entrave et d'influence ont d'ailleurs été menées dans le cyberspace au cours des dernières années. La cyber-conflictualité présente deux spécificités qui faussent parfois l'analyse.

■ La première est un paradoxe des temporalités. La fulgurance des attaques,



© DR

affranchies de la tyrannie de la distance, ne doit pas masquer leurs délais incompressibles de conception et de planification. Il faut des mois, voire des années pour construire une cyberattaque. Contrairement à ce que l'on peut croire, (...) il ne s'agit pas d'un fusil cyber qui peut tirer sur toutes les cibles qui se présentent. Toute attaque cyber est taillée sur mesure, même si elle recourt à quelques outils et approches génériques. Elle suppose un travail préparatoire pour bien connaître sa cible, la caractériser et trouver le chemin pour la perturber, l'espionner, la saboter ou l'entraver.

*« Les États utilisent de plus en plus systématiquement l'arme cyber afin de défendre leurs intérêts stratégiques ou dans le cadre de tensions politiques. »*

[in Revue nationale stratégique 2022, éd. SGDSN]

[1] Un « cyber Pearl Harbor » : une attaque délibérée vs un « cyber Tchernobyl » : un accident incontrôlé.

« *Le Costa Rica s'est trouvé cet été en état d'urgence à la suite d'attaques sur tous ses réseaux. Il ne pouvait même plus payer ses fonctionnaires ni son armée. Le cyber peut servir à affaiblir durablement un État de façon sournoise et dans la durée, ou de façon brutale et visible.* »

[GDI Aymeric Bonnemaïson, COMCYBER. Assemblée nationale, déc. 2022]

■ Ensuite, le cyber a une faible lisibilité. Il est bien sûr assez difficile de se représenter le cyberspace, mais surtout, la guerre qui s'y mène est discrète, voire secrète. Cet aspect est masqué par l'exubérance des réseaux sociaux qui, en contraste, affirment beaucoup de choses plus ou moins étayées. »

« Ma présentation de notre analyse du conflit ukrainien, précise le COMCYBER, ne débutera donc pas au 24 février dernier. »

### DES CYBER-ATTAQUES DÈS 2014

Le général COMCYBER poursuit son analyse en détaillant que « les opérations dans le cyberspace ont commencé bien avant le déclenchement des manœuvres dans les autres milieux, la terre, l'air et la mer. Elles ont exigé un haut niveau de préparation et d'anticipation.

Par ailleurs, mon analyse repose essentiellement sur des sources ouvertes, recoupées lors de mes discussions avec le chef du commandement cyber américain (USCYBERCOM) et les autres commandants cyber européens, qui commencent, par leurs échanges réguliers, à former une communauté. »

Le général Bonnemaïson indique encore que l'étude de la période allant de 2014 au début de l'année 2022 « permet de mettre en évidence la place de la guerre hybride dans la conception russe des conflits. Les Russes ont, de longue date, intégré à la manœuvre cyber et la manœuvre informationnelle, en liant fortement les deux dans leur action. Ils couvrent aussi bien le contenu que le contenant dans leur approche. »

Et en effet, de 2014 à 2022, « des attaques d'un très haut niveau technique ont visé

des infrastructures critiques en Ukraine, en commençant par des stations électriques en 2015. En 2016, une attaque bien plus complexe a visé un réseau électrique. Ces attaques sont les premières menées complètement à distance sur la fourniture d'électricité. La technique très sophistiquée mise en œuvre a suscité notre intérêt, dans la mesure où nous pourrions être amenés à la contrer.

La première attaque a privé 225 000 personnes d'électricité pendant plusieurs heures. La seconde a réduit d'un cinquième la consommation de la capitale ukrainienne. »

### OPÉRATIONS DE SUBVERSION

Le GDI Bonnemaïson dresse ensuite le constat qu'à partir de 2017, « les attaques se sont diversifiées, prenant la forme d'une sorte de harcèlement et présentant une certaine viralité. Elles ont visé les réseaux ukrainiens publics et privés, et ont touché de grands groupes internationaux, tel que Saint-Gobain. Elles ont été associées à des opérations informationnelles, qui ont ajouté du commentaire aux coupures d'électricité pour exciter le mécontentement et saper la confiance de la population dans les institutions. »

C'est au cours de cette période, précise le général, que « nous avons assisté à des opérations de subversion, notamment dans le Donbass, visant à la victimisation des russophones et à la surmédiatisation des grands programmes de construction russes, associées à une critique violente de l'incapacité des pouvoirs publics ukrainiens à préserver les réseaux électriques et les fonctionnalités essentielles à la vie courante. »



© Minarm

**Le GDI Aymeric Bonnemaïson, commandant de la cyberdéfense (COMCYBER) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.**

### BIO EXPRESS

Le général de division Aymeric Bonnemaïson est, selon sa propre définition, « responsable de la protection des systèmes d'information placés sous la responsabilité du chef d'état-major des armées (CEMA), ce qui inclut, dans les armées, les systèmes d'armes. »

Il est également « responsable de la conduite de la défense des systèmes d'information du ministère des Armées ainsi que de la conception, de la planification et de la conduite des opérations militaires de cyberdéfense, sous l'autorité du CEMA. »

Saint-cyrien de la promotion Général Delestraint (1988-1991), breveté du CID (2004), chef de corps du 54<sup>e</sup> régiment de transmissions (2009-2010), auditeur du Centre des hautes études de l'armement (CHEAR) et de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), Aymeric Bonnemaïson est promu général de division et nommé officier général commandant de la cyberdéfense de l'État-Major des armées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Il est aussi coauteur, avec le colonel Stéphane Dossé, de l'ouvrage *Attention : Cyber ! Vers le combat cyberélectro-nique* (éd. Economica, 2014).

« [La] résilience cyber consiste à disposer de capacités adaptées et organisées, permettant de prévenir ou, le cas échéant, de réduire l'impact et la durée des cyberattaques menées à l'encontre de la France, a minima pour les fonctions les plus critiques. »

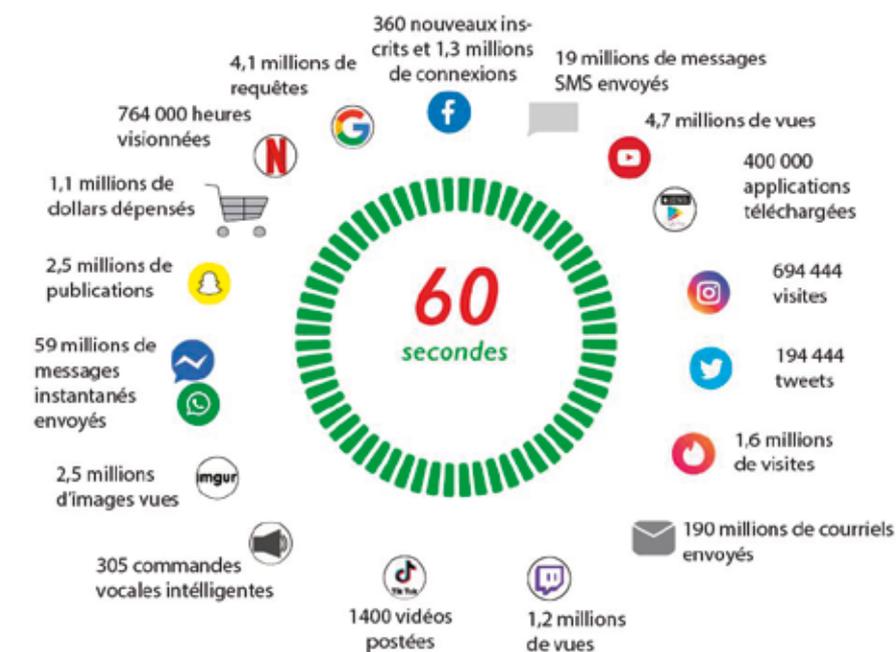
[in Revue nationale stratégique 2022, éd. SGDSN]

Le général COMCYBER précise toutefois que les Russes n'ont pas inscrit ces opérations « dans le cadre de manœuvres tactiques, contrairement à leur pratique déjà ancienne : tel était le cas en Estonie en 2007, et en 2008, en Géorgie, où les opérations terrestres étaient très bien combinées avec les attaques informatiques. »

### MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE

Par ailleurs, « à partir de 2014, l'État ukrainien a évolué dans son approche du cyber et entrepris des travaux majeurs pour se réformer en profondeur dans le cyberspace, ajoute le général Bonnemaïson, notamment en travaillant sur le pilier stratégique. » C'est ensuite début 2016 que le gouvernement ukrainien a dévoilé sa première stratégie de cyberdéfense.

« Sur le plan capacitaire, le Parlement a simultanément alloué un budget pour la cyberdéfense et la protection des systèmes électoraux. Une agence à compétence nationale, le Centre national de cybersécurité, comparable à notre Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a été fondée. Elle s'appuie sur des capacités opérationnelles de réponse aux incidents partagées par tous les pays ayant une expertise en cyberdéfense, et a ultérieurement développé une capacité dans le domaine privé », précise le général. Puis, sur le plan



Chiffres du trafic sur les réseaux sociaux et plateformes numériques, au cours d'une seule minute, selon le ministère des Armées.

normatif, « le gouvernement ukrainien a promulgué, à l'été 2017, une loi relative à la cybersécurité qui élargit les pouvoirs d'enquête et d'interception des services ukrainiens et crée une cyberpolice. »

### UN SOUTIEN FRONTALIER ET DES ÉTATS-UNIS

Le général COMCYBER précise que « l'Ukraine a bénéficié d'un appui occidental précoce dans le cyberspace. Elle

a travaillé sur ses vulnérabilités avec les cyber-puissances occidentales, au premier rang desquelles les États-Unis. Cet appui s'est avéré décisif pour la résilience de l'Ukraine dans les domaines des télécommunications et du numérique. Il repose sur un dialogue et des échanges accrus, ainsi que sur un rapprochement des normes et des procédures ukrainiennes avec les modèles occidentaux », explique le général Bonnemaïson.

« La démarche chinoise se veut très discrète afin de piller notre savoir. Les Russes, quant à eux, pratiquent plutôt une guerre informationnelle et des actions d'entrave, ce qui n'exclut pas pour autant des opérations de renseignement préalables. »

[GDI Aymeric Bonnemaïson, COMCYBER. Assemblée nationale, déc. 2022]

« L'Ukraine a ouvert une plateforme d'échange de données cyber qui est aux normes de l'Otan et de l'Union européenne (UE). Elle permet de partager rapidement les indices d'attaque et les premiers outils techniques permettant de s'en protéger.

Par ailleurs, plusieurs États, souvent alliés, ont proposé à l'Ukraine des solutions numériques renforçant sa résilience, telles que l'hébergement redondant des données et des services numériques dans des centres de données situés notamment en Pologne et au Pays-Bas. »

Par ailleurs, le général Bonnemaïson indique également que « les États-Unis se sont investis directement et massivement, par le biais d'un soutien de l'État et d'acteurs privés tels que Microsoft et Google. Les compagnies privées numériques

au cours des semaines précédant le conflit. En deux semaines, leur mission est devenue l'un des plus grands déploiements du Cyber Command américain, mobilisant plus de quarante personnes des services armés américains.

Ils étaient aux premières loges lorsque la Russie a intensifié ses opérations dans le cyberspace, en janvier, annonce le général Bonnemaïson, éprouvant les systèmes ukrainiens de façon inédite. Ces équipes se sont engagées dans une mission de hunting forward, qui consiste à arpenter les réseaux informatiques des partenaires à la recherche de signes de pré-positionnement.

À la veille du 24 février [Ndlr : 2022] donc, la Russie jouit d'une capacité cyber mature et éprouvée dans tous les domaines de lutte, qu'elle soit informationnelle ou offensive, et a entamé une opération de

### FRAPPER AU BON MOMENT

« Le plus souvent, les attaques cyber appliquent une stratégie de pré-positionnement, laquelle exige un important travail préalable de renseignement », ce qui explique la complexité évoquée par le général COMCYBER.

« Toutefois, l'attaque n'est pas nécessairement menée dès qu'elle est techniquement réalisable : l'attaquant peut rester positionné et attendre son heure – en veillant toutefois à agir avant une mise à jour qui peut lui faire perdre son accès ; il faut trouver la combinaison adéquate pour frapper au bon moment. »

*« Les Russes ont, de longue date, intégré à la manœuvre cyber et la manœuvre informationnelle, en liant fortement les deux dans leur action. Ils couvrent aussi bien le contenu que le contenant dans leur approche. »*

[GDI Aymeric Bonnemaïson, COMCYBER. Assemblée nationale, déc. 2022]

américaines ont fourni des solutions numériques de cybersécurité à l'Ukraine de manière continue et de plus en plus intense, au rythme de l'évolution des tensions avec la Russie.

L'implication directe des États-Unis s'est nettement intensifiée fin 2021, précise-t-il. Tandis que les responsables des services de renseignement occidentaux observaient les préparatifs militaires russes et craignaient de plus en plus qu'une invasion s'accompagne d'une nouvelle vague de cyberattaques, le USCYBERCOM a déployé sur place une équipe d'experts militaires, chargée de découvrir si des attaquants russes avaient d'ores et déjà infiltré les systèmes ukrainiens. » (...)

### DÉTECTION DES LOGICIELS PRÉPOSITIONNÉS

Selon le COMCYBER, « l'arrivée des Américains chargés de détecter d'éventuels logiciels prépositionnés a été capitale au

sape dans le cyberspace en combinant attaques informatiques et attaques informationnelles. L'Ukraine, elle, dans cette première confrontation, a construit, ce qui sera essentiel pour la suite, des partenariats très structurants et une première capacité de cyberdéfense solide, ancrée à l'Occident et susceptible de bénéficier d'appuis importants. »

### OPÉRATIONS DE DÉNI DE SERVICE

Dans les premières semaines du conflit, indique le COMCYBER, « les attaques informatiques russes visent les réseaux ukrainiens, qui ne sont pas uniformes. De façon générale, la cyberdéfense suppose de cartographier ses propres réseaux, ce qui n'est pas simple car les systèmes d'information ont été constitués le plus souvent au fur et à mesure, par une superposition de systèmes ad hoc.

Nous n'avons pas toujours une vision glo-

bale de nos systèmes. En Ukraine, il faut distinguer les territoires du Donbass et de la Crimée, assez isolés et surtout très connectés aux réseaux russes, de l'ouest du pays, qui est fortement intégré à la fois à la Russie et au monde occidental. »

Les attaques russes « consistent surtout en opérations de déni de service, qui empêchent d'utiliser la téléphonie et d'accéder à certains sites internet, notamment ceux du gouvernement, couplées à des coupures physiques, moins souvent évoquées. (...)

Par des actions de guerre classique, les Russes ont neutralisé des câbles et des points d'accès 3G et 4G, mais avec une certaine réserve et dans certains endroits seulement, car ils prévoyaient une guerre courte et pensaient réutiliser les infrastructures à leur profit. »

Selon le général Bonnemaïson, « les effets de cette action ont été rapidement atténués par la distribution, au début du



© IT Army

Logo de l'IT Army, l'armée informatique d'Ukraine.

## L'IT ARMY UKRAINIENNE

Le 26 février 2022, deux jours après que l'armée russe ait franchi la frontière ukrainienne, le premier vice-Premier ministre ukrainien, Mykhailo Fedorov, également ministre de la Transformation numérique annonce sur Twitter la création de l'armée informatique d'Ukraine. Il appelle à cette occasion tout ce que le pays compte de hackers à rejoindre cette *IT Army of Ukraine*, pour contribuer à la protection des infrastructures critiques et mener des missions de cyber-espionnage.

Selon le général Bonnemaison, « l'armée informatique d'Ukraine, l'IT Army, qui a suscité de nombreux commentaires sur les réseaux sociaux, a eu une efficacité assez modeste. » En effet, pour lui, « elle a permis de structurer dans l'urgence de fortes capacités d'agression virales contre les Russes, mais les attaques menées ont été très désordonnées et d'un niveau technique relativement faible. »

en particulier, a permis de rendre la guerre en Ukraine omniprésente dans l'opinion publique, ce à quoi nous avons tous assisté. Dès les premiers jours de la guerre, plus de 315 millions d'acteurs étaient engagés dans cette lutte informationnelle, jouant le rôle de relais d'informations. »

Le général Bonnemaison dresse d'ailleurs un portrait différent des deux belligérants dans leurs stratégies de communication officielle « diamétralement opposées dans leur forme. » Ainsi, si l'on « connaissait la domination russe dans le champ de la guerre informationnelle, elle a été contestée par les Ukrainiens. »

## LA GUERRE INFORMATIONNELLE RUSSE

Le général précise que « la Russie s'est engagée dans un repli sur elle-même, en tentant de mettre sous cloche la sphère informationnelle et les contenus en réseau, en installant une sorte de rideau de fer numérique, en prenant un contrôle quasi total de l'information et en isolant progressivement sa population du reste du monde. L'encerclement cognitif opéré par le Kremlin a progressivement stoppé la circulation des flux d'informations de

mois de mars, de routeurs de la société Starlink<sup>[2]</sup>, qui ont permis aux populations, aux journalistes et aux autorités locales de maintenir un lien de communication minimal, et à nous-mêmes d'avoir des images de ce qui se passait.

Le déploiement, dans des délais très brefs, de ce système de communication par satellite illustre les capacités et la réactivité de certains acteurs privés, en l'espèce Elon Musk, dans le contexte du NewSpace. »

tion par satellite KA-SAT, et donc la chaîne Viasat, qui est très utilisée par les troupes ukrainiennes. Starlink a en partie remédié à cette situation. La troisième vague d'attaques a plus largement visé les entreprises privées pour désorganiser le fonctionnement de la société ukrainienne. »

Au cours des deux premiers mois de conflit, 350 attaques cyber ont été recensées, dont 40% visant des infrastructures critiques susceptibles d'être utilisées par le gouvernement, l'armée, l'économie et

*« Si le cyber permet de remporter des victoires, au même titre que les frappes aériennes par exemple, on ne gagne pas une guerre si on ne tient pas le terrain. Sans cyber nous sommes sûrs de perdre, mais nous ne gagnerons pas avec le cyber seul. »*

[GDI Aymeric Bonnemaison, COMCYBER. Assemblée nationale, déc. 2022]

## TROIS VAGUES D'ATTAQUES

Dès les premières heures du conflit, « les attaques cyber ont visé les ministères ukrainiens, selon un modèle appliqué en Géorgie, nous dit le général Bonnemaison. Il s'agissait d'empêcher les organes de gouvernement de dialoguer entre eux, voire d'empêcher le président ukrainien de dialoguer avec l'extérieur.

La deuxième vague d'attaques très poussées a visé les routeurs de communi-

la population, et 30 % des incidents ont touché les organisations gouvernementales ukrainiennes à l'échelon national d'abord, puis régional et municipal.

« S'agissant des attaques informationnelles, nous avons assisté à une guerre inédite. Les forces en présence, rompues aux techniques de la guerre de l'information, ont saisi les opportunités offertes par le cyberspace dès les prémices du conflit. L'utilisation des réseaux sociaux,

la Russie vers le reste du monde et réciproquement.

Sur le plan des infrastructures informationnelles et sémantiques, la Russie jouit, dans le cyberspace, de sa propre couche sémantique et cognitive. Elle dispose d'un web russe quasi souverain, le Runet, qui capte la majorité des usages au sein d'un écosystème informationnel composé de réseaux sociaux, tels que VKontakte et Odnoklassniki, d'une mes-

<sup>[2]</sup> Starlink : fournisseur d'accès à Internet par satellite de la société SpaceX fondée par Elon Musk.

*« Au cours des deux premiers mois de conflit, 350 attaques cyber ont été recensées, dont 40% visant des infrastructures critiques susceptibles d'être utilisées par le gouvernement, l'armée, l'économie et la population, et 30% des incidents ont touché les organisations gouvernementales ukrainiennes à l'échelon national d'abord, puis régional et municipal. »*

[GDI Aymeric Bonnemaïson, COMCYBER. Assemblée nationale, déc. 2022]

sagerie (Mail.ru), et d'un moteur de recherche (Yandex). »

Malgré cette panoplie, « cette évolution, entamée il y a une dizaine d'années, n'a pas abouti à un isolement complet, comme la Chine en a la capacité, mais à la création de réseaux sociaux et de services de messagerie propres, pour résister un peu à la pression des Gafam<sup>[3]</sup>. Les messages circulant sur ces réseaux visent à légitimer l'opération spéciale en déshumanisant les Ukrainiens et leur président, et en présentant la Russie ainsi que la population ukrainienne russo-phonie comme menacées. Simultanément, ils déploient un discours destiné à l'opinion publique internatio-

nale en manipulant l'information, ce qui, à défaut de persuader, sème la confusion. Sur ce point, notre analyse est parfois biaisée : si, dans le monde occidental, tout le monde attribue la victoire dans la guerre informationnelle à Volodymyr Zelensky, tel n'est pas toujours le cas dans le reste du monde, où la lecture occidentale du conflit ne fait pas l'unanimité. »

### LA GUERRE INFORMATIONNELLE UKRAINIENNE

Du côté de l'Ukraine, le président Zelensky « a adopté une stratégie d'ouverture, communiquant massivement vers sa population et surtout vers l'Occident, en uti-

lisant abondamment son image sur les réseaux sociaux et en déployant un narratif fin, systématiquement adapté à sa cible, qu'il s'adresse aux gouvernements étrangers, à l'UE, aux États-Unis ou à ses compatriotes, dans une démarche de président combattant parlant en tenue de soldat. »

De fait, « les opinions publiques européennes ont rapidement pris fait et cause pour l'Ukraine. La diaspora ukrainienne en Occident relaie spontanément cette communication.

Les responsables politiques ukrainiens ont transformé la guerre informationnelle officielle en guerre de l'émotion, par le biais des réseaux sociaux, en utilisant parfaitement Twitter, Instagram et TikTok en premier lieu.

Dans le cadre de cette stratégie d'ouverture, pour l'Ukraine, ou de fermeture pour la Russie, au-delà de la véracité ou non des informations, il est intéressant de noter que chaque camp diffuse un récit particulier de sa réalité, un narratif qui lui est propre, sans que jamais ces bulles informationnelles ne se rencontrent ni se confrontent. Chacun développe son propre public. »

### UN RÔLE IMPORTANT AVANT LE CONFLIT

À la lueur de ces informations, quelles sont les caractéristiques du conflit dont nous pouvons tirer des leçons ?

Le premier enseignement, explique le général Bonnemaïson, est que les militaires tendent « à attribuer à la cyberguerre un rôle majeur dans les conflits du futur. Or,



© Minarm

**La sécurité informatique passe aussi par une prise de conscience et une responsabilité individuelle. Comme le rappelle le Guide du bon usage des réseaux sociaux, édité par le MINARM, il est indispensable de séparer sur les réseaux sociaux sa vie privée de sa vie professionnelle.**

**En pratique, cela signifie que, sur un profil personnel, aucune information à caractère professionnel n'est diffusée et vice versa.**

[3] GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.

dans ce conflit-là, le cyber n'a pas tout fait, malgré la domination russe initiale. Quand la poudre parle, la lutte informatique offensive trouve ses limites.

Dans la phase préparatoire de la guerre comme dans sa phase intensive, les actions de sabotage cyber ont été atténuées au profit d'une guerre classique bien plus létale, cinétique et brutale.

On peut être tenté de développer une vision un peu romantique selon laquelle tout se fera à l'avenir dans le monde virtuel, mais la réalité est qu'il est nécessaire de prendre en compte tous les aspects d'un conflit.

Là où le cyber joue un rôle particulièrement important, c'est avant le conflit, grâce au renseignement qu'il permet d'obtenir et à la possibilité qu'il offre de façonner les esprits, et aussi après le conflit, car la compétition, la contestation et l'affrontement demeurent en permanence dans le cyberspace. » (...)

## UN SECRET TROP BIEN GARDÉ

D'un point de vue plus strictement militaire, ajoute le général, « nous avons pris note de la difficulté qu'ont eue les Russes à intégrer pleinement les capacités cyber dans la manœuvre tactique, alors même qu'ils y étaient parvenus en Géorgie, en détruisant par voie navale, terrestre ou aérienne les stations de transmission de base, ce qui empêche l'ennemi de donner l'alerte ou de coordonner les moyens de secours. »

Le COMCYBER précise que certaines personnes « y voient la conséquence de la relative impréparation du conflit, due à la croyance que la victoire serait rapide, et aussi au secret qui a longtemps entouré son déclenchement, y compris parmi les

gens en position de commandement, qui n'étaient pas tous informés de l'intention exacte du président Poutine. »

## LE DÉFENSIF L'EMPORTE SUR L'OFFENSIF

Le deuxième enseignement de ce conflit, ajoute le général Bonnemaïson, « est la capacité de la défense à prendre le dessus sur l'offensive », et le général de préciser : « ce dont nous doutions. »

Ainsi, « l'offensive, quand elle a le temps, cherche le maillon faible et le trouve. Toute chaîne de moyens connectés en a un, qu'il soit humain ou logiciel, ce qui permet d'y faire intrusion. Grâce à une défense en profondeur, assurée par les capacités ukrainiennes renforcées par les capacités américaines et avec l'apport significatif des Gafam, notamment de Microsoft s'agissant des analyses, l'offensive a été bien moins percutante et efficace que prévu. »

Et le général Bonnemaïson de reconnaître que « cet avantage par le défensif constitue un véritable changement de paradigme pour les divers commandements cyber et nous rend un peu espoir – nous protégeons nos réseaux en permanence en ayant parfois le sentiment d'édifier une ligne Maginot, dont chacun sait ce qu'elle a donné. Il faut des défenses permettant de protéger nativement nos réseaux, associées à une capacité de patrouille sur nos réseaux et de vérification incessante. »

Cela étant, le général commente alors la politique américaine de *hunting forward*, et considère qu'elle « est relativement agressive, car elle ouvre aux Américains les réseaux des pays qui font appel à eux. En l'occurrence, elle a beaucoup aidé

l'Ukraine, mais cette démarche va assez loin. En pratiquant une forme d'entrisme sur les réseaux concernés, elle les protège, mais avec une présence marquée au service de la diplomatie, ce dont le général Nakasone<sup>[4]</sup> ne se cache pas. Son appui est une forme de réassurance donnée à plusieurs pays d'Europe de l'Est. »

## DIVERSITÉ DES GROUPES CYBERCRIMINELS

Le troisième enseignement du conflit « est la faible lisibilité non seulement des actions, mais aussi des acteurs, indique le général Bonnemaïson.

Les hacktivistes<sup>[5]</sup> se mobilisent en fonction de leurs opinions, avec d'importantes capacités et une bonne maîtrise technique. Leur coordination, en revanche, est malaisée, et les effets de leur action un peu désordonnés. Hormis une forme de harcèlement, leur action n'a pas été d'une grande efficacité.

Des groupes cybercriminels ont mené des attaques pour le compte de certains services de renseignement, dans le cadre d'une porosité accrue entre ces deux mondes, ce qui complique l'attribution des attaques informatiques.

Les modes d'action utilisés par les cybercriminels sont parfois détournés par des services étatiques, et certains cybercriminels sont parfois mandatés par eux pour conduire des opérations. »

Et le général de constater qu'il « règne dans le cyberspace une grande confusion entre les divers acteurs. » Le COMCYBER souligne que sa « génération, qui a connu les guerres asymétriques, sait que la distinction entre civils et militaires n'a rien d'évident, mais elle est encore plus complexe dans le cyberspace. » ■

« [Les Gafam] ont pris une importance considérable dans cette affaire. Certes, ils ont largement contribué à la protection de l'Ukraine, mais en prenant un poids qui soulève des questions d'ordre politique. »

[GDI Aymeric Bonnemaïson, COMCYBER. Assemblée nationale, déc. 2022]

<sup>[4]</sup> Le général Paul M. Nakasone est chef de la *National Security Agency (NSA)*, du *Central Security Service (CSS)* et de l'*United States Cyber Command (USCYBERCOM)*.

<sup>[5]</sup> hacktivisme : mot-valise, contraction de hacker et activisme.

SOUS LA LOUPE / CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES

# LES CYBER-COMBATTANTS ET LES RÉSERVISTES

**La place des cyber-combattants dans nos armées monte en puissance. Cette nouvelle force se structure et se prépare aux menaces d'aujourd'hui et de demain. Les réservistes sont destinés à tenir une place non négligeable dans ce dispositif.**

Le Centre des réserves et de la préparation opérationnelle de cyberdéfense (CRPOC), basé à Rennes, a évolué pour devenir le Centre cyber de préparation opérationnelle (C2PO). Officialisé au dé-

but de l'été 2022 par l'officier général du commandement de la cyberdéfense (COMCYBER)<sup>[1]</sup>, ce changement permet désormais au Centre de se concentrer sur sa mission principale : l'entraînement des cyber-combattants, indique le communi-

qué du MINARM. Celui-ci précise en outre que la réserve est désormais gérée au niveau du Groupement de la cyberdéfense des armées (GCA)<sup>[2]</sup>.

## DES ENTRAÎNEMENTS SPÉCIFIQUES

Le C2PO a pour mission de concevoir, organiser et conduire des exercices interarmées pour entraîner les états-majors, directions et services (EMDS) au combat dans le cyberspace. Pour cela, il crée et anime des exercices nationaux tels que l'exercice annuel de cyberdéfense DEFNET, qui vise principalement à confirmer le niveau d'expertise spécifique de l'ensemble de la chaîne cyber face à des menaces et des attaques cyber.

Le C2PO propose ainsi des entraînements spécifiques dédiés aux spécialistes cyber. Il évalue le niveau de compétences et, le cas échéant, réoriente ou renforce les entraînements des cyber-combattants. Ces entraînements visent à développer la ca-



Affiche de l'exercice DEFNET 2022.

<sup>[1]</sup> À cette date, le COMCYBER était le GDA Didier Tisseyre. À compter du 31 juillet 2022, il est nommé directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) et élevé au rang et appellation de général de corps aérien. Il a été remplacé par le GDI Aymeric Bonnemaison.

<sup>[2]</sup> Créé le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## DEFNET ET LOCKED SHIELDS

L'exercice DEFNET est joué par les armées, directions et services depuis Paris, Rennes, Mont-de-Marsan, Brest, Toulon ou encore Hyères. Différents types d'attaques sont lancées lors des quinze jours d'exercice telles que des menaces ciblées et simultanées, défacements de sites, tentatives d'intrusions ou encore des bascules de réseaux.

Le C2PO anime également des exercices internationaux de cyberdéfense à l'exemple de *Locked Shields*. L'exercice est orchestré en lien avec le *Cooperative Cyber Defense Center of Excellence* (CCDCOE) situé à Tallinn (Estonie). Depuis la France, des cyber-combattants prennent part à cet exercice annuel sous l'égide du C2PO. *Locked Shields* s'articule autour d'une équipe dite *Blue team*, chargée de défendre et maintenir une infrastructure opérationnelle face à une équipe *Red team* dont la mission est principalement de créer des attaques cyber.

Parmi ces cyber-combattants, on compte en outre – selon le rapport d'information de 2021 sur les réserves des députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi – quelque 300 réservistes opérationnels qui effectuent en moyenne 30 jours par an, pour un budget de 314 000 € (2019). On dénombre aussi 70 réservistes citoyens historiquement rattachés à l'officier général de cyberdéfense qui a précédé la création du COMCYBER.

« Afin de disposer d'une réserve directement employée par ses unités, le COMCYBER privilégie l'affectation des réservistes dans des postes opérationnels. Au vu des

« Si donc nous entrons dans une dynamique de réserve, nous devons nous structurer pour l'accueillir, mais aussi assurer une continuité sur toute la durée de la formation militaire. »

[GDI Aymeric Bonnemaïson, COMCYBER. Assemblée nationale, déc. 2022]

capacité opérationnelle individuelle et collective. Ces sessions d'entraînement du cycle LID (lutte informatique défensive) comportent différents niveaux (initiation, confirmé).

Le C2PO permet ainsi d'accroître l'efficacité des experts cyber, de tester et développer des tactiques, techniques et procédures de la chaîne de cyberdéfense et de renforcer l'interopérabilité entre les organismes entraînés.

Certains exercices perfectionnent également la coopération cyber avec le tissu industriel et académique.

### 10% DE « SUPER GEEKS »

Pour remplir ses missions, le COMCYBER exerce un commandement opérationnel sur plus de 3 600 cyber-combattants. D'ici à 2025, la défense française souhaite s'appuyer sur un effectif de 5 200 hommes et femmes.

évolutions quantitatives et qualitatives des risques et menaces cybernétiques, les réservistes sont, plus que jamais partie prenante de l'efficacité opérationnelle de la cyberdéfense militaire », signalent les deux députés dans leur rapport.

Les réservistes cyber opérationnels participent directement aux opérations. Ils apportent une expertise et des compétences singulières au sein des unités de cyberdéfense des armées : Centre d'analyse en lutte informatique défensive (CALID), Centre d'audits de la sécurité des systèmes d'information (CASSI), 807<sup>e</sup> Cie de transmissions, Centre interarmées des actions sur l'environnement (CIAE), etc.

Selon le Rapport d'information, 10% de ces réservistes cyber sont des experts de très hauts niveaux (surnommés « super geeks »), 50% sont des informaticiens et des administrateurs réseaux au sens plus classique du terme et 40% ne disposent pas de compétence avancée en informatique. Ils sont experts en géopolitique, linguistes ou psychologues, ou bien encore des « officiers et des sous-officiers capables d'insérer les actions cyber dans les opérations conventionnelles des armées françaises. »



© Stéphane Barrat/A&E

Il y a aujourd'hui environ 300 réservistes opérationnels cyber.



© DR/LinkedIn

L'exercice Tamerlan organisé en octobre 2022 par le COMCYBER au Centre Cyber de Préparation Opérationnelle (C2PO) à Rennes avait pour objectif de permettre aux nouveaux arrivants de s'approprier les processus de fonctionnement et d'apprendre à réagir dans l'urgence et en situation de crise.

## STRUCTURER UNE RÉSERVE

Questionné à propos de la réserve opérationnelle lors de son audition par les députés en décembre 2022, le général Bonnemaïson, COMCYBER, a précisé : « si nous devons avoir la mission d'être plus présents dans les territoires, ce serait une ambition de la LPM et nous devrions en avoir les moyens.

Cela soulève bien sûr la question de la réserve, qui n'est pas si facile à construire et à maintenir dans la durée. »

Fort de son expérience, le général a aussi décrit les conditions dans lesquelles la constitution d'une réserve dédiée au cyber devrait se mettre en place : « J'ai connu des cas, notamment lorsque je commandais un régiment en Alsace, où l'on a créé une réserve, où l'on a fait des promesses, où des gens se sont engagés, notamment vis-à-vis de leurs entreprises, et où des coupes budgétaires

ont tout mis par terre. Si donc nous entrons dans une dynamique de réserve, nous devons nous structurer pour l'accueillir, mais aussi assurer une continuité sur toute la durée de la formation militaire. »

## FAUT-IL UTILISER LES INFLUENCEURS ?

À la question du député Christophe Blanchet qui lui demandait son avis sur l'intérêt de mobiliser des influenceurs, « ces derniers [pouvant], en un clic, transmettre une information à 30 000 abonnés », le général a tenu à préciser : « S'agissant de la mobilisation de la réserve citoyenne et des influenceurs, je suis partagé. Cette démarche pourrait s'avérer tout à fait bénéfique mais (...) l'influence se manie avec prudence. En général, l'influenceur est un homme très libre ; mais s'il intervient en tant que ré-



© Minarm

serviste, il porte la parole des armées, il me représente, et je devrais assumer tout ce qu'il dira en dehors du champ de la réserve. Nous avons pensé à solliciter des influenceurs pour le recrutement : la réserve citoyenne telle qu'elle avait été initialement conçue par l'amiral Coustilière a engagé un travail à ce sujet, et je vous avoue que j'ai moi-même déjà commencé à étudier la question. Encore une fois cependant, la mobilisation d'influenceurs engagera notre parole. » ■

Vous souhaitez vous engager comme réserviste citoyen ou réserviste opérationnel de cyberdéfense, envoyez votre CV accompagné d'une lettre de motivation à : [gca.recrutement.fct@intradef.gouv.fr](mailto:gca.recrutement.fct@intradef.gouv.fr)

## À L'ORIGINE, UNE RÉSERVE CITOYENNE

Historiquement, la réserve de cyberdéfense, « s'est beaucoup appuyée sur le statut de réserviste citoyen, peut-on lire dans le rapport d'information de 2021 sur les réserves. En 2016, le réseau de la réserve citoyenne cyberdéfense (RCC) se composait de 150 membres répartis en sept groupes de travail et huit équipes régionales\*.

Toujours selon le rapport, « en juin 2019, environ 500 réservistes citoyens étaient agréés dans le domaine de la cyberdéfense et l'objectif était d'atteindre un effectif de 4 000. L'objectif était de déployer un groupe chargé d'animer une équipe de réservistes cyber dans chacune des régions de France. » Finalement, « le projet de réserve partagée entre le commandement de cyberdéfense (COMCYBER), la gendarmerie nationale et l'Agence nationale des systèmes d'information (ANSSI) n'a finalement pas vu le jour, signale le rapport d'information, faute d'intérêt opérationnel » !

\* Créée en 2012, la RCC était alors composée de cinq groupes – « élus et journalistes », « jeunes », « évolution de l'engagement citoyen », « thinks tanks et réflexion stratégique », « PME/PMI » – auxquels s'ajoutaient sept groupes régionaux.

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

# LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE : LA COMPLEXITÉ D'UN SUJET

À l'occasion de la journée de clôture du centenaire de l'UNOR (17 novembre 2022), la seconde table ronde organisée avait pour thème « *Recrutement et fidélisation dans la réserve en 2022 : quel statut pour quel emploi ?* ». Retour sur les moments forts des discussions.

**A**utour de Guillaume Lasconjarias, chef de bataillon de réserve et directeur des études et de la recherche de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), intervenaient le général de division Bruno Gardy, délégué interarmées des réserves (DIAR), le commissaire en chef de 2<sup>e</sup> classe (R) Jean-Michel Mota, le lieutenant (R) Charles du Couëdic (gendarmerie) et Gilles Pirman, vice-président Santé du département de l'Yonne. L'objectif de cette table-ronde tenait dans une présentation au vrai des obstacles sur lesquels la réserve d'aujourd'hui achoppe, comme des réussites et des atouts propres aux réservistes.

## VERS UN CHANGEMENT DE BRAQUET

Partant les annonces gouvernementales faites sur l'accélération du recrutement des réservistes, il convenait de rappeler



combien cette ambition nécessite un réel changement de braquet.

- Pour prendre en compte la spécificité des réservistes d'une part, suivant leur cadre d'origine (ex-active, ex-contingent ou *ab initio*), leur armée ou service d'appartenance ou de rattachement, et d'autre part, les exigences de leur métier civil.
- Pour souligner comment leur employeur militaire les utilise : dans une sorte de « copié-collé », de « miroir » de leur activité principale, afin de renforcer des fonctions sous tension et occuper des postes précis, ou dans l'accomplis-

sement de missions opérationnelles – jusqu'à d'éventuels déploiements.

- Pour comprendre quelles sont les attentes de la part des employeurs civils, leur façon d'appréhender ce que fait et ce qu'est un réserviste.

## DES RÉSERVISTES TRÈS VOLONTAIRES

Le DIAR est parti d'un constat : le travail de fond entamé autour des réserves n'en est qu'à son début. La crise sanitaire a pu avoir un effet de ralentissement, mettant les réservistes dans l'attente d'une mobilisation qui n'est intervenue qu'aux marges et pour certains types de mission.

Des travaux se sont engagés alors pour adresser à la fois la question des budgets – une dimension essentielle pour garantir un nombre de jours d'activités soldés suffisants –, la problématique des carrières au sein de la réserve, ou encore la présence sur l'ensemble du territoire na-

tional, y compris dans les « déserts militaires ».

Gilles Pirman a rebondi sur les leçons à tirer de la COVID-19. Certains employés réservistes ont été d'abord et avant tout mobilisés dans leur emploi civil, ce qui a rendu plus nécessaire encore la réalisation de plan de continuation d'activités. Si les qualités des réservistes sont reconnues, et parfois valorisées – tant par les savoir-faire que les savoir-être – il convient d'un dialogue avec l'employeur civil.

Charles du Couëdic a renchéri en soulignant l'investissement personnel des réservistes, volontaires, y compris hors du temps passé sous l'uniforme. Jean-Michel Mota, revenant sur son expérience, a aussi remis en perspective la capacité des réservistes à être force de proposition, à s'auto-saisir et à fournir une solution clé en main à leurs états-majors, pour limiter les frottements notamment administratifs et engager les actions les plus essentielles.

### À L'ÉCOUTE DES CARRIÈRES CIVILES ET MILITAIRES

Ce RETEX renvoie à la problématique du recrutement : qui recruter, où le faire, et pour quoi faire ? Le général Gardy s'est montré confiant sur les chiffres à atteindre, comme sur l'enthousiasme de la jeunesse portée par un sens de l'engagement sans doute différent de celui des plus anciens, mais qui n'en est pas moins important.

Le raccourcissement des délais entre la prise de contact initial et un premier entretien ou les premières activités proposées appartiennent aux priorités mises en œuvre. La prise en compte de la variété des parcours professionnels – et donc des moments où l'on peut donner plus de temps à la réserve – permet d'explorer une véritable carrière parallèle, qui prenne en compte les disponibilités et les aléas, sans rompre l'attachement à l'institution.

### ÉLARGIR LES PARTENARIATS

Les participants ont ensuite voulu inscrire leur réflexion dans une démarche prospective, notamment en élargissant la réserve à ses dimensions partenariales.



© Lionel Pétillon

**De gauche à droite : le lieutenant (R) Charles du Couëdic (gendarmerie), le général Bruno Gardy, DIAR, le chef de bataillon (R) Guillaume Lasconjarias, le commissaire en chef (R) Jean-Michel Mota, et Gilles Pirman, vice-président Santé du département de l'Yonne.**

Gilles Pirman a mis en avant combien les réservistes citoyens formaient, par leur réseau, leur attachement aux armées, leur volonté de servir autrement, une force de frappe envers des publics variés et d'abord vers les entreprises et les administrations.

Mieux faire connaître, et mieux faire appréhender les apports des réservistes passe par des dispositifs déjà connus ; Charles du Couëdic rappelait ainsi le nombre croissant de partenariats signés par la Garde nationale qui garantissent la mise à disposition de réservistes pour leurs activités pendant 20, 30 ou 40 jours. En échange, Gilles Pirman plaide pour une meilleure imprégnation de cette culture dans le privé comme dans le public.

### UN SUJET TOUCHANT À UNE POLITIQUE PUBLIQUE

Les incitations, qu'elles soient juridiques, légales, ou autres, méritent d'ailleurs un approfondissement. À l'instar de ce qui se pratique dans d'autres pays européens, chez nos alliés comme chez nos partenaires, la fluidité du passage entre vie militaire et vie civile transite autant par une culture dominante plus empreinte de sens collectif que par des mesures d'ac-

compagnement – y compris économique – dans ce qu'on appelle le soutien aux employeurs (« employer support »).

Le parangonnage et la comparaison internationale servent d'ailleurs à mieux calibrer les réponses à apporter, et qui ne peuvent être de simples mesures.

Il demeure pour cela à répondre à des questions que la table-ronde a finalement mis en exergue, et qui témoignent de la complexité d'un sujet touchant à une politique publique dépassant largement le ministère des Armées pour embrasser la société civile dans son ensemble ; comment combiner les attentes des réservistes, des employeurs civils et des autorités militaires ?

Et surtout, comment le prévoir avec suffisamment de souplesse, et de dextérité pour faire face aux défis futurs ?

Le commandant Lasconjarias a conclu en remerciant vivement les participants pour la justesse de leurs remarques, de leurs propositions, illustrées par des expériences riches car variées. Surtout, cette table ronde apporte un témoignage de l'engagement collectif auquel se portent naturellement les réservistes, voulant soutenir les efforts des Armées pour lesquelles ils gardent une attention et un attachement indéfectible. ■

INTERNATIONAL

# DES RÉSERVISTES FORMENT AUX LANGUES DE L'OTAN

**Des linguistes de réserve au service de l'OTAN et de ses deux langues officielles (français et anglais), ont été déployés à l'École des officiers mariners de Bizerte (Tunisie) au début de l'année. Ils y ont délivré une formation de grande qualité.**

**L**a Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR) regroupe, sous l'égide et avec l'appui de l'OTAN (en anglais : NATO) les fédérations d'associations d'officiers de réserve des pays membres de l'Alliance, l'UNOR pour la France.

L'une de ses activités (ou « comités ») phares est l'Académie des langues de la CIOR (ALC ou CLA en anglais), qui dispense une fois par an des cours d'anglais et de français.

L'OTAN quant à elle organise de nombreuses activités de formation à destination, essentiellement, de pays membres du Partenariat pour la Paix (PpP ou PfP anglais) ou du Dialogue méditerranéen (DM ou MD en anglais). Elle a sollicité la CIOR pour prendre en charge l'activité « Langues » (français et anglais) dans le cadre d'une de ses MTT (Mobile Training Team/équipe mobile de formation) : une équipe d'instructeurs est envoyée dans un pays demandeur qui fournit l'hébergement et l'alimentation.

À quatre reprises déjà, des MTT ont eu lieu au sud de la Méditerranée, et les équipes déployées sont en général binationales (France et Royaume-Uni). La dernière fois



MTT « Tunisie 2 » : présentation en français du CAESAR.

cependant, les Britanniques ayant été empêchés, la France a dû fournir au pied levé l'équipe entière (sept pax) qui a donc enseigné les deux langues.

Les articles ci-dessous ont été rédigés par les instructeurs de français de la dernière MTT Tunisie, et par le major (UK) Stephanie, toutes et tous réservistes. Ces équipes de réservistes apportent à l'OTAN une compétence unique, de très haut niveau, et sont tout autant professionnelles qu'opérationnelles.

## MTT 2023 : « TUNISIE 2 »

Dès ce début d'année 2023, l'Académie des langues de la CIOR a encore fait preuve de réactivité en déployant rapidement une MTT expérimentée en Tunisie, à l'instar de ce qu'elle avait réalisé au Maroc, en Égypte, et déjà en Tunisie (« Tunisie 1 ») en 2022.

Améliorer le niveau d'anglais opérationnel et général des militaires étrangers alliés ou partenaires et accroître ainsi la capacité d'interaction avec les forces de

L'Alliance sur des théâtres d'opérations : tel est l'effet final recherché de cette mission.

Fort du succès de la précédente session de formation en langue anglaise d'octobre 2022 à Gabes (Tunisie), une deuxième MTT est intervenue à l'École des officiers mariniers de Bizerte (Tunisie), du 14 au 28 janvier 2023.

C'est avec un plaisir partagé que la quarantaine d'élèves, principalement sous-officiers issus des trois composantes de l'armée tunisienne (y compris des forces spéciales), ont donc retrouvé ou fait la connaissance de leurs sept instructeurs-officiers de réserve français au travers de leur diversité d'appartenance d'armées, directions et services.

Outre l'apprentissage des standards militaires otaniens (grades, unités, équipements, armements, etc.), ces deux semaines intenses de formation ont aussi été l'occasion d'aborder des thématiques plus larges contribuant à accroître les connaissances générales (mobilité sur le champ de bataille, enjeu des océans, secours et évacuation des blessés, etc.) des élèves.

Compte tenu des besoins opérationnels et de la durée des missions, les efforts dans l'acquisition et le perfectionnement de la langue étrangère enseignée (anglaise ou française, les deux langues officielles de l'OTAN) portent davantage sur l'oralité. Ainsi, à Bizerte, des présentations individuelles étaient aussi attendues chaque jour des étudiants-militaires tunisiens afin de faciliter l'expression orale et la capacité à échanger sur des sujets spécifiques.

La mission a été clôturée par une remise de diplômes, sous l'autorité conjointe du capitaine de vaisseau major (contre-amiral), commandant de l'École des officiers mariniers de Bizerte ainsi que du directeur de l'Académie des langues de la CIOR et chef de la mission, le colonel (R) Stanislas.

Le succès de cette mission s'est traduit par une invitation faite à son chef à revenir en Tunisie avec son équipe pour une troisième session d'ici à la fin de l'année, ce que nous lui souhaitons !

## NATO GIVES LANGUAGE TRAINING TO EGYPTIAN ALLIES

A team of NATO instructors has just returned from Egypt where they gave vital training to enhance the skills of their language teachers and students.

In what is a new chapter in relations between the alliance and Egypt, a team of instructors spent 15 days teaching at the military language academy in Cairo in October 2021.

Officers from France and the UK taught classes in higher level English teaching skills, French military and political language and helped prepare students to sit IELTS and STANAG (NATO language) exams. These are crucial in allowing military personnel to attain sufficient fluency in English and French to work with NATO nations.

The eight officers formed a team from the CIOR Language Academy which usually stages an annual two-week language school for military students to learn French and English – the two official languages of the alliance.

In an expansion of its role, the Academy has recently begun to operate Mobile Training Teams (MTTs) to partner nations of NATO. The first of these was in June 2021 to Morocco. Following the success of the training mission to Egypt, plans are already underway for further visits to that country and other partner nations in the



© DR

region and further afield. Academy Director and leader of the MTT, Colonel (F) Stanislas, said: « *It's been a great pleasure and privilege to bring our language teachers to Egypt.*

*When explaining the purpose of our mission, we often say : « Sans communications,*

*pas d'opérations - 'Without communications, there are no operations'. If allies want to co-operate, they need to be able to communicate - and our Language Academy helps them to do that - and more - it brings them together. »*

*He also paid tribute to their hosts in Cairo: « The team at the Egyptian Ministry of Defence Language Institute (MODLI) have been hugely accommodating and incredibly supportive and I want to thank them for helping to make this training mission such a success.*

*"I'm very much looking forward to returning to MODLI in the future with additional training teams and further cement the links between us. »*

Deputy and Academic Director, Major Stephanie, added: « *It's been a fantastic experience to come to Egypt for the first time. The students were very enthusiastic and incredibly hard-working.*

*They were determined to get the most out of the training and they were a joy to teach. Judging by the feedback from the students, they've had a really enjoyable experience too. » ■*



© DR

MTT « Tunisie 2 » : présentation en anglais de la Marine française.

association

Tégo

VOUS SOUTIENS DANS TOUTES VOS MISSIONS  
D'HIER ET D'AUJOURD'HUI



# ENSEMBLE

AVEC TÉGO

SUIVEZ-NOUS SUR [ASSOCIATIONTEGO.FR](http://ASSOCIATIONTEGO.FR)



L'association Tégo vous apporte la meilleure protection sociale avec ses partenaires assureurs. Grâce à sa politique d'entraide et de solidarité, l'association Tégo vous accompagne, vous et votre famille, en cas de coup dur.

**ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT**

Association Tégo, déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 - 153, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS. © Ewan Lebourdais - Adobe Stock (Jacob Lund) - Getty Images (portishead1)



## CHALLENGE DE TIR

# UNE COMPÉTITION DE BON NIVEAU

**La 22<sup>e</sup> édition du challenge de tir "Colonel François Chevillard" s'est tenue au stand de tir de la Baumette, à Angers, le 10 décembre dernier.**

Cette compétition organisée par l'UNOR Anjou a réuni près d'une trentaine de compétiteurs – officiers et sous-officiers de réserve essentiellement – venant de La Ferté-Bernard à Loudéac, en passant par Angers.

Des militaires de réserve de la Garde nationale et quelques actifs représentaient ainsi le 6<sup>e</sup> régiment du génie, la gendarmerie, l'ASOR (association de sous-officiers), l'UNOR ou bien encore la police nationale.

### LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Ce challenge a été créé en 2000 par le colonel de gendarmerie Jean-Marc Minier, dans la tradition des tournois de tir qui étaient organisés pour la cohésion entre les forces d'actives et de réserve. Cette compétition contribue également au maintien des compétences en tir des réservistes opérationnels. Cette année, le tir à la carabine debout à 50 m au tir couché s'est invité à la compétition afin de renouer avec les épreuves militaires historiques.

### LES RÉSULTATS

Le 22<sup>e</sup> trophée du challenge de tir a été remporté par Emmanuel Mucci et Éric Pormante (Angers Tir Sportif). Les capitaines (H) Peltier et Descombes (UNOR Anjou) montent sur la deuxième marche. L'adjudant-chef (R) Eloy et Eloy (ASOR La Ferté-Bernard) complètent le podium.

Le 7<sup>e</sup> Prix des forces de l'ordre et de la sécurité intérieure, créé en 2016 pour rendre hommage à leur travail à la suite



Les participants réunis à l'issue de la compétition.

des attentats, a été remporté par les gendarmes de réserve du groupement de Maine-et-Loire. Après avoir séjourné chez les réservistes du 6<sup>e</sup> régiment du génie, le trophée (une plaque de tôle en losange percé d'impacts de Kalachnikov) trônera pendant une année chez les nouveaux vainqueurs. Classement : 1<sup>er</sup>, le lieutenant-colonel (R) Ludovic et le gendarme (R) Boisson (GGD 49) ; 2<sup>e</sup>, le gardien de la paix Servo (Police nationale) et le sapeur Teigné (6<sup>e</sup> RG) ; 3<sup>e</sup>, les capitaines (H) Peltier et Descombes (gendarmerie H/SA).

### RAYONNEMENT ET RECRUTEMENT

Le challenge de tir, avec des actifs et réservistes, participe au rayonnement des

armées et de la gendarmerie auprès des autorités et des médias. L'association et ses membres, notamment par la co-organisation du rallye des lycéens avec la DMD 49, poursuit son action de sensibilisation des jeunes pour le lien armée-nation, et son action de soutien au recrutement tant pour l'active que la réserve. Plusieurs participants et membres du club de tir ont ainsi sollicité l'organisateur pour les aider à effectuer des démarches afin de rejoindre la réserve opérationnelle. L'UNOR Anjou a ainsi pleinement contribué à ses missions de rayonnement de la Défense comme elle le fait depuis 100 ans. ■

Informations : [www.unoranjou.fr](http://www.unoranjou.fr), ou [contact@UNORanjou.fr](mailto:contact@UNORanjou.fr)



# ASSOCIATIONS TERRITORIALES

TEXTE : SOUS-LIEUTENANT (H) FERNAND MORIZOT - PRÉSIDENT DE L'UNOR PACA



## DÉCOUVERTE

# VISITE DU CROSSMED

**Dans le cadre du centenaire de l'UNOR Provence-Alpes-Côte d'Azur, les membres de plusieurs associations patriotiques de la région ont pu visiter le CrossMed de Toulon.**

**O**rganisée par le capitaine (H) Patrick Keranguéven, vice-président de l'UNOR PACA et président de l'AOR de Toulon, la visite du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en Méditerranée (CrossMed) nous a permis de découvrir les métiers de ceux et celles qui assurent la surveillance de nos côtes de façon permanente.

### SURVEILLANCE ET COORDINATION

Lors de notre visite qui s'est déroulée le 23 septembre, nous avons été accueillis par l'administrateur en chef, directeur adjoint du CrossMed, Amaury de Guillebon, et deux de ses officiers mariniers, les maîtres Nicolas Jouanne et Julie Cottet. Ils nous ont décrit de manière détaillée les nombreuses missions du CrossMed. C'est en effet ce personnel très qualifié qui assure non seulement la surveillance des côtes françaises de la mer Méditerranée,



Visite au cœur des installations du CrossMed de Toulon.

mais qui sont aussi à la coordination des missions de sauvetage, de sauvegarde, de

protection, etc., en synchronisation avec les organisations des pays limitrophes.

### VENUS DE TOUTE LA RÉGION

Cette visite a réuni les membres de diverses associations de réservistes du Var, des Bouches-du-Rhône et de PACA, à savoir nos camarades des associations d'officiers de la marine nationale, de l'AOR de Marseille, de l'ANISICC et de l'ANSORAAE. À l'issue de cette visite, nous avons remis une médaille du centenaire de l'UNOR à Monsieur l'administrateur, et un diplôme du centenaire à chacun des deux officiers mariniers qui nous ont accompagné tout au long de la visite.

Merci à tous ceux qui ont assurés la mise en œuvre et la réussite de ce centenaire de l'UNOR dans le Var. ■



La visite du CrossMed de Toulon a rassemblé les membres d'associations patriotiques de toute la région PACA.

## RENCONTRE AVEC UN AUTEUR

# « PARLER DE PERSONNAGE QU'ON VOIT PEU »

**Jean Michelin est officier supérieur dans l'armée d'active. L'intensité de ses récits a immédiatement fait de lui un auteur reconnu et apprécié par un public large.**

### **Quel est votre parcours Jean Michelin ?**

Je suis officier d'active, formé à Saint-Cyr entre 2001 et 2004 (promotion général Vanbremeersch), après avoir effectué une scolarité au Prytanée national militaire de La Flèche. À ma sortie de Saint-Cyr, j'ai choisi l'infanterie mécanisée et j'ai servi dans plusieurs unités : le 1<sup>er</sup> régiment de Tirailleurs, le 16<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied où j'ai été commandant de compagnie. Puis j'ai suivi ma scolarité de l'École de guerre au sein de l'*US Army Command and General Staff College*, à Fort Leavenworth (Kansas).

J'ai ensuite servi pendant deux ans comme plume du général d'armée aérienne Denis Mercier, commandeur allié de la transformation de l'Otan à Norfolk (Virginie). Après avoir été chef Bureau opérations-instruction au 92<sup>e</sup> régiment d'infanterie, je sers actuellement en état-major à Paris.

### **Quel a été le déclic qui vous a convaincu de rejoindre l'armée ?**

Aussi loin que je me souviens, je pense que j'ai toujours voulu être militaire. Il a fallu, comme souvent dans la vie, une succession de rencontres et de lectures pour que ce qui n'était qu'une aspiration brouillonne – il n'y avait pas de militaires dans ma famille – de-



© Céline Nieszawer/Leextra

vienne un projet. Toujours est-il que c'est le métier que je voulais exercer, et qu'il me plaît.

### **Que retirez-vous des Opex que vous avez pu effectuer ?**

J'ai effectivement été chef de section au Kosovo et au Liban, commandant d'unité en Guyane et en Afghanistan, puis chef opérations au Mali.

L'Afghanistan est le théâtre sur lequel j'ai vécu pour la première fois l'expérience du feu et quand un chef vit ce type d'expérience, avec ses hommes, il en ressort une dimension particulière, dense, et riche d'humanité.

### **Vous avez, semble-t-il, une révérence sans borne pour les sous-officiers. Comment l'expliquez-vous ?**

À La Flèche, les cadres sont des sous-officiers. Ils possèdent une grande expérience de la vie militaire et du comportement des hommes. Ils sont à la fois l'épaisseur, la continuité et la mémoire de l'institution. Comme certains hommes du rang, les caporaux-chefs en particulier, ils sont la colonne vertébrale d'une unité et donnent toute leur dimension à la pâte humaine qu'ils sont chargés d'instruire et de faire « rentrer dans le moule ».

Ils ont souvent des parcours inouïs, sont de véritables machines de travail, de courage, de fidélité. À leur contact, les jeunes lieutenants



et capitaines prennent vite conscience du caractère transitoire de leur commandement. Ils ne font que passer quand les sous-officiers sont ceux qui restent. Qui durent.

### Quelles relations entretenez-vous avec les réservistes ?

J'ai travaillé et travaille toujours avec quelques-uns d'entre eux, au gré de mes missions et de mes affectations. Au 92<sup>e</sup> RI, la réserve est très nombreuse et très active mais aussi contrainte par la rareté des ressources. Elle contribue à l'ancrage des armées dans la société civile, un aspect essentiel à une époque où il serait parfois tentant pour une armée professionnelle de s'enfermer dans l'entre soi de ses problèmes, de ses missions, de sa culture.

Bien souvent, la réserve est aussi l'antichambre de l'active. J'ai vu de nombreux soldats, hommes du rang, sous-officiers et officiers transformer leur engagement à servir dans la réserve (ESR) en contrat et parfois être activés.

### Que cherchez-vous dans l'écriture ?

Une certaine dose de liberté, notamment celle de raconter des histoires. Les deux premiers livres<sup>[1]</sup> que j'ai écrits traitent de sujets militaires, mais ils ne signifient pas que j'ambitionne d'être un écrivain militaire. C'est une passion qui me tient depuis mon enfance. Ce qui me motive, c'est parler de personnages qui restent souvent dans l'ombre, ceux qu'on voit peu.

C'est aussi ce que j'ai voulu raconter dans *Jonquille* : raconter des échanges, montrer combien l'humain est irremplaçable.

### Avez-vous un auteur préféré ?

Je n'ai pas d'auteur-guide. Ma bibliothèque est assez hétéroclite entre classiques, bandes-dessinées, beaux livres et quelques ouvrages écrits par des militaires ou traitant de sujets de défense. J'essaie de lire beaucoup parce que je continue de croire que c'est un carburant essentiel quand on aspire à écrire.

Les livres qui m'ont le plus marqué ? Sur la guerre, ceux de Maurice Genevoix et de Julien Gracq, dans des styles bien différents, parce qu'ils abordent ces sujets en faisant un pas de côté. J'ai aussi redécouvert récemment *Vie et Destin* de Vassili Grossman. Je l'avais lu il y a quelques années mais je n'avais gardé que peu de souvenirs sinon celui d'une ampleur considérable.

À la manière de *Guerre et paix*, l'auteur fait revivre l'URSS en guerre à travers le destin d'une famille, dont les membres nous amènent tour à tour dans Stalingrad assiégée, dans les laboratoires de recherche scientifique, dans la vie ordinaire du peuple russe, et jusqu'à Treblinka sur les pas de l'Armée rouge. C'est un livre immense.



Dans l'écriture, j'aime faire passer la vérité et la complexité qui constituent l'épaisseur des personnages et de l'histoire.

### Ce sont des dispositions qui pourraient vous conduire au genre biographique ?

Je ne suis pas biographe et ne pense pas le devenir car je trouve ce genre un peu trop limitant sur le plan littéraire. Se mettre dans la peau d'un personnage me semble, personnellement, perdu d'avance. Le biographe est contraint de suivre son ou ses personnages, de l'incarner, de rester dans son cadre historique en quelque sorte, ou alors de faire le choix d'interpréter ses incertitudes, ce qui le fait irrémédiablement sortir du genre. Cela nécessite un talent que je n'ai pas.

*A contrario*, dans la dimension romanesque, le champ des possibles est beaucoup plus large. On peut redistribuer les rôles, les émotions, les sentiments, et pourquoi pas ses propres obsessions au gré des personnages et de l'histoire. Comme le disait Gustave Flaubert : « *Madame Bovary, c'est moi* ».

Cela dit, je ne dédaigne pas le genre biographique. Pour Noël, on m'a offert la réédition diffusée par la bibliothèque nationale de France d'une biographie du lieutenant-colonel Émile Driant. Elle est passionnante.

### Avez-vous été surpris du succès de *Jonquille* puis de *Ceux qui restent* ?

Oui bien sûr. J'ai été très surpris de trouver un lectorat aussi large. Quand on écrit, on s'imagine peut-être que l'histoire que l'on raconte est pertinente, qu'elle pourrait plaire. Je pressentais que le texte de *Jonquille* était fort mais j'ai été agréablement surpris de constater qu'il pouvait séduire au-delà du seul cercle militaire.

Mais ce sont des sentiments que l'on ne s'avoue pas. Ce serait d'ailleurs très prétentieux.

Je pense aussi qu'il faut savoir prendre du recul : le nombre de gens qui vous lisent est toujours immensément inférieur au nombre de gens qui ne vous lisent pas. Cela aide à rester modeste dans ses ambitions.

### Quels sentiments avez-vous éprouvés d'avoir été sélectionné parmi les trois derniers ouvrages du Grand Prix de l'Académie Française ?

Un grand honneur naturellement. Comme pour *Jonquille*, j'aime savoir que l'histoire que je raconte dans *Ceux qui restent* peut séduire des lecteurs qui n'ont, a priori, aucun atome crochu avec la chose militaire. Je crois que le plus beau compliment que l'on puisse me faire c'est « *Vous m'avez embarqué dans cette histoire* ».

À ce titre, je pense que l'histoire en tant que telle doit rester en toile de fond. Ce qui importe le

[1] *Jonquille* : *Afghanistan, 2012* (éd. Gallimard, 2017), *Ceux qui restent* (éd. Héloïse d'Ormesson, 2022)

plus, c'est la manière de la raconter. J'ai eu la chance de croiser un conteur extraordinaire quand je préparais Saint Cyr : notre professeur d'histoire. Il savait rendre passionnants des sujets aussi arides que la politique monétaire de la IV<sup>e</sup> République. Tout peut être un sujet si on sait en parler d'une façon qui touche ou qui capture l'attention du lecteur ou de l'auditoire.

### **Avez-vous une méthode de travail pour écrire un ouvrage ?**

Non, je n'en ai pas vraiment. D'ailleurs, je ne sais pas si on peut parler de méthode de travail de façon crédible au bout de deux livres seulement. Je pose quelques idées que je laisse mûrir, parfois pendant plusieurs mois. J'essaie de les structurer pour créer une trame globale. Il m'arrive de changer de direction au gré de l'écriture, d'avoir des déclics, de revenir en arrière.

En règle générale, je rédige assez vite et j'essaie de désacraliser l'acte d'écriture : ne pas attendre d'avoir le temps, d'être dans des conditions parfaites. Ne pas s'interdire d'écrire sur un écran de téléphone ou une serviette en papier, pour capturer le moment quand il vient.

La partie la plus longue du travail est la réécriture : travailler le style, l'oralité, la cohérence. Transformer un texte brut en un objet littéraire qui pourra rencontrer le plus de monde possible. Ce n'est pas ce que je préfère, mais c'est indispensable.

### **Avez-vous d'autres ouvrages en préparation ?**

J'ai envie de continuer à écrire et à publier. J'ai un manuscrit en cours de relecture dont je ne connais pas encore le destin mais dont il me semble qu'il deviendra un livre.

J'ai d'autres idées pour la suite auxquelles j'espère trouver le temps de donner le jour.

L'édition est, au départ, un accident heureux : j'ai été surpris que Gallimard accueille favorablement Jonquille et tout aussi surpris que le comité de lecture du même éditeur refuse *Ceux qui restent*. Héloïse d'Ormesson m'a dit oui en trois jours à peine et je me suis senti très bien tout de suite dans cette maison. J'espère que nous aurons d'autres livres à défendre ensemble.

### **Quels rapports entretenez-vous avec vos lecteurs ?**

Je manque de temps, comme tout le monde, mais j'essaie de répondre aux gens qui m'écrivent, notamment sur les réseaux sociaux, même si c'est parfois juste par une phrase ou par un mot de remerciement. Je crois que c'est important, aujourd'hui, d'accepter d'échanger, voire d'aller à la rencontre des gens qui prennent la peine de vous lire. Les salons et rencontres littéraires sont aussi un espace d'échanges, très souvent chaleureux.

J'ai appris à apprécier ces moments, même si l'exercice demande du temps et de l'énergie. ■

## CULTURE

TEXTE : CHEF DE BATAILLON (R) CHRISTOPHE SOULARD

## LU POUR VOUS



### **DRÔLES DE GUERRE**

Les drôles de guerres auxquelles nous convient Hugues Vial ne sont pas ces périodes d'attentisme entre la déclaration des hostilités et le déclenchement réel de celles-ci sur le terrain, comme la France l'a connue entre septembre 1939 et mai 1940. L'exercice est tout autre.

Il s'agit en fait pour l'auteur de recenser ces faits plus insolites qui se sont produits dans les conflits à travers les siècles. Car dans le malheur des circonstances, il surgit parfois des faits inattendus et parfois cocasses. On doit ainsi au peintre-décorateur, René Duchez qui se fait passer pour simple d'esprit (d'où son surnom René Le Con) d'avoir pu subtiliser la carte du Mur de l'Atlantique dans le bureau de la Kommandantur de Caen. Ce qui facilitera la tâche des Alliés pour le Jour J. Dans cet ouvrage hétéroclite, sans aucune logique thématique ou chronologique, le lecteur croise les Windtalkers américains, issus de la tribu Navajo, le Konprinz dont l'auteur dresse un portrait au vitriol mais tout empreint de vérité (« adepte de la guerre en dentelles »), le valeureux sergent Libérté de son vrai nom Marie-Angélique Duchemin (1772-1859), première femme décorée de la Légion d'honneur, mais aussi le fusil à vent, la mitrailleuse à eau, la Jeanne d'Arc de Loos, Babar, etc. Hugues Vial offre aussi quelques pastilles sur le lien entre les différentes armes et leur saint-patrons (Bernard, Maurice, Gabriel, Raphaël, Martin...) et quelques rappels étymologiques : aigrefin, chaparder, poltron, sbire, brèche, etc. ■

*Un ouvrage instructif, plaisant et divertissant qui assouvira la curiosité de nombreux passionnés d'histoire militaire.*

**AUTEUR : HUGUES VIAL** Éditions Pierre de Taillac - 24,90 €

# CULTURE

TEXTE : CHEF DE BATAILLON (R) CHRISTOPHE SOULARD

## LU POUR VOUS



### COMBATTRE EN DICTATURE 1944 LA WEHRMARCHT FACE AU DÉBARQUEMENT

Explorer le fonctionnement global de la Wehrmacht face au spectre de la défaite : tel a été le défi de Jean-Luc Leleu, docteur en histoire et ingénieur de recherche au CNRS qui s'est plongé dans des milliers de pages d'archives pour analyser l'état d'esprit de l'armée

allemande avant, pendant et après le débarquement. Bien entendu, l'*Oberkommando der Wehrmacht* (OKW), organe de commandement suprême des forces armées allemandes de 1938 à 1945, était au courant, dès 1943, que les forces alliées allaient débarquer en France, très certainement dans le Nord-Pas-de-Calais.

Bien vite, l'auteur revient sur l'absence de stratégie allemande qui est toujours engagée sur deux fronts. Malgré la force considérable de dix millions d'hommes (soit quatre millions de plus qu'en 1940) et une situation matérielle satisfaisante, elle ne parvient pas à prendre l'avantage.

En coulisse se joue une guerre de l'ombre où le renseignement détient un rôle décisif. L'opération d'intoxication *Bodyguard* fait croire à l'État-major allemand que les Alliés vont aligner 79 divisions. En réalité, elles n'étaient que 52...

Après le débarquement, Jean-Luc Leleu nous entraîne au cœur du QG du Generalfeldmarschall Gerd von Rundstedt, toujours aveuglé par cette diversion de débarquement en Normandie. Dans la partie consacrée aux hommes, l'auteur analyse les effectifs et la sociologie de la Wehrmacht : « *armée de fonds de tiroir* », « *unités aux profils disparates* », analyse-t-il, jugeant que ce recrutement de bric et de broc n'est sans conséquence sur le moral des troupes. De même la pénurie de cadres influe-t-elle sur le comportement des unités et le cours de la guerre, les hommes n'ayant souvent « *que l'idéologie comme munition de guerre* ». ■

*Jean-Luc Leleu porte un nouveau regard exhaustif (780 pages !) sur le débarquement et la bataille de Normandie. Un travail remarquable et de haute volée.*

**AUTEUR : JEAN-LUC LELEU**  
Éditions Perrin - 28 €



### L'OMBRE DES TALIBAN

Qui sont les Taliban ? La question qui paraît simple apporte une réponse plus complexe qu'il n'y paraît. Issu du groupe pachtoun qui est majoritaire en Afghanistan, ce mouvement est arrivé de manière soudaine et spectaculaire à Kandahar fin 1994.

Les Taliban ont apporté une paix relative dans cette région, surfant sur la lassitude du peuple afghan éreinté par tant

d'années de guerres, et imposant immédiatement leur loi, non sans arrière-pensée. Ils ont ainsi levé (temporairement) l'interdiction de jouer au football. Les ONG internationales se sont empressées de reconstruire gradins et stades. Mais de matchs, point ! Les stades ont servi de places publiques pour les exécutions...

Le ton était donné, notamment par le mollah Hassan Rehmani qui a perdu une jambe en 1989, au front, peu avant le retrait des troupes soviétiques. Avec le soutien des services secrets pakistanais, ils assoient leurs bases politiques et religieuses n'hésitant pas à se débarrasser des anciens dirigeants, en particulier l'ancien président communiste Mohammad Najibullah, en imposant une piété stricte, en interprétant implacablement la charia.

Mais les attentats du 11 Septembre et la proximité très complaisante du régime avec Oussama Ben Laden, rebat les cartes politiques et géostratégiques. L'arrivée des troupes américaines chasse le mollah Omar et les dirigeants d'Al-Qaïda qui se réfugient dans les montagnes de Tora Bora. Les Taliban perdent en peu de temps près de 20% de leur effectif combattant. Mais vingt ans plus tard, les voici revenus au pouvoir... Ont-ils changé ? « Pas beaucoup », concède l'auteur. ■

*Cet ouvrage qui a été un véritable best-seller au début des années 2000 a été enrichi et mis à jour après le retour des Taliban en 2021.*

**AUTEUR : AHMED RASHID**  
Éditions Autrement - 22 €



## ILS OUVRENT LA VOIE SAPEURS LÉGIONNAIRES DU 1<sup>ER</sup> REG

Victor Ferreira a passé 23 ans dans la Légion étrangère. Presqu'un quart de siècle à barouder avec l'élite de l'armée française marque le

corps et l'esprit. Victor Ferreira n'a pas complètement quitté ses compagnons de route. Il a souhaité leur rendre hommage à travers un livre de photos en pointant son objectif sur le 1<sup>er</sup> régiment étranger de génie (1<sup>er</sup> REG) qui stationne à Laudun l'Ardoise (Gard).

Héritier du 6<sup>e</sup> régiment de génie, cette unité commandée par le colonel François Perrier remplit des missions d'appui à la mobilité, à la contre mobilité et d'aide au déploiement d'urgence.

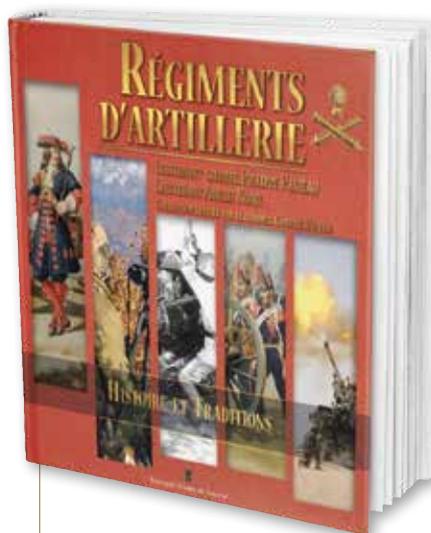
Les 800 hommes sur lesquels il veille sont « *entrés en Légion comme on entre en religion* », explique le chef de corps.

Déjà présents pendant la Guerre du Golfe aux abords de Koweït-City dont ils ont déminé les abords, les hommes du 1<sup>er</sup> REG ont été projetés sur de nombreux théâtres : Somalie, Rwanda, République Centrafricaine, Érythrée, Indonésie (en 2005 après le tsunami), ou encore au Liban lors de l'opération Baliste. Ils étaient aussi à l'œuvre lors des inondations dans la Somme (2001), dans le Gard (2002, 2003, 2005), en Vendée (2010).

Victor Ferreira les suit en bande sahélo-saharienne, dans un contrôle de zone, dans l'ouverture d'un itinéraire, dans une opération héliportée, dans une intervention de contre-IED... De Guyane à Djibouti, d'Ouganda en Côte d'Ivoire, les sapeurs du 1<sup>er</sup> REG « *qui ouvrent la voie et vous invitent à la suivre* » restent des soldats dont l'exemplarité mérite d'être reconnue. C'est tout à l'honneur de Victor Ferreira de leur rendre un si bel hommage. ■

*Un ouvrage qui entre dans le quotidien et l'intimité d'hommes maniant aussi bien le fusil que la pioche.*

**AUTEUR : VICTOR FERREIRA**  
Mareuil Éditions - 21 €



## RÉGIMENTS D'ARTILLERIE

Après les bataillons de chasseurs et les régiments d'infanterie, l'éditeur Pierre de Taillac a demandé au lieutenant-colonel Philippe Pasteau, historien militaire, qui

s'est adjoint les compétences du lieutenant Amélie Noire, de compiler en moins de 200 pages l'historique et les traditions des régiments d'artillerie dont les vraies origines remontent à la bataille de Marignan, même si les premières bouches à feu et bombardes sont nées quelques dizaines d'années auparavant.

Rappelant le rôle décisif de cette arme lors de la bataille de Fontenoy et le siège de Toulon qui vit le jeune capitaine Bonaparte du 1<sup>er</sup> RA grimper les échelons très rapidement, les deux auteurs consacrent quelques pages aux deux conflits mondiaux qui virent la consécration du canon de 75 et celle du 105 HM2.

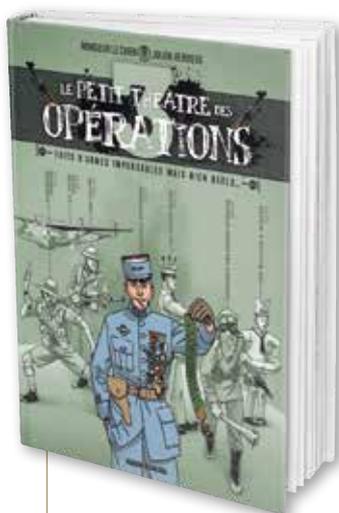
Dans une deuxième partie, les deux historiens dévoilent les évolutions techniques et stratégiques de cette armée qui s'est adjoint de multiples compétences : défense anti-aérienne, feu nucléaire tactique, systèmes radars, drones, etc.

Mettant à l'honneur, dans une troisième partie, les différentes familles et subdivisions de l'artillerie (écoles, artillerie métro, artillerie colo, para, montagne, Afrique...), ils présentent l'ordre de bataille des régiments en activité en 2022 : origine, devise, historique, mission, grands hommes. Certains seront étonnés d'y trouver le 28<sup>e</sup> groupement géographique. Il est l'héritier des traditions du 28<sup>e</sup> RA et aussi de celles du service géographique des armées.

Un dernier chapitre recense les pures traditions de la bombarder : la Sainte-Barbe et ses litanies « *à la manière de Charles Péguy* », la bataille de Wagram, les uniformes à travers les âges, l'insigne, les étendards, les fanions, la musique, la fanfare, les chants, sans oublier quelques plaisanteries fort à propos... ■

*Richement documenté et illustré, cet ouvrage didactique trônera en bonne place dans toutes les bonnes bibliothèques.*

**AUTEURS : LIEUTENANT-COLONEL PASTEAU  
ET LIEUTENANT NOIRE**  
Éditions Pierre de Taillac - 26,90 €



### PETIT THÉÂTRE DES OPÉRATIONS N° 3

Le troisième tome du *Petit théâtre des opérations* que l'on retrouve aussi en vidéo (sur YouTube notamment) est égal aux deux premiers : instructif, haletant et ludique.

Les deux auteurs relatent des histoires passionnantes trop mé-

connues du grand public, des faits d'armes tout à fait extraordinaires réalisés par des héros oubliés. Qui sait par exemple qu'un transatlantique civil, le Farman NC2234.02 du nom de Jules Verne, a été transformé en bombardier au début de la Seconde Guerre mondiale ?

Qui se souvient d'Iris XVI, sans doute le seul cheval à avoir été fusillé pour « actes de résistance » pour avoir tué un soldat allemand qui voulait le réquisitionner. Le cheval appartenait à un certain Leclerc de Hauteclouque.

Tout aussi passionnante est l'histoire de Lachhiman Gurung, népalais d'origine et soldat de sa Gracieuse Majesté en 1945. Envoyé avec les Gurkhas en Birmanie pour lutter contre les Japonais, il parvient à lui tout seul à tenir tête et repousser 200 soldats nippons mais un bras et un œil en moins !

Le lecteur croiera le destin extraordinaire de Charles Nungesser que la guerre surprend alors qu'il effectue son service militaire au 2<sup>e</sup> régiment de Hussards. Il se fait vite remarquer en volant une voiture allemande, une Mors, et en tuant son équipage. Ce qui lui vaut d'être promu brigadier et de rejoindre l'aviation qu'il voulait tant. Mais affecté dans une escadrille de bombardiers, il ne rêve que de « chasse ». Lors d'un vol d'essai avec son bombardier, un Voisin III, il descend un avion de chasse ennemi, un Albatros...

Et que dire des exploits du baron Jean de Seyls Lonchamps, de ceux de Léo Major, « le Rambo québécois » et du pigeon « Vaillant » qui reçut la Légion d'honneur ? Autant de personnages improbables à découvrir dans une bande-dessinée passionnante. ■

*Les lecteurs attendent le 4<sup>e</sup> tome avec fébrilité !*

**AUTEURS : JULIEN HERVIEUX ET MONSIEUR LE CHIEN**  
Éditions Fluide Glacial - 15,90 €

### PLAN SUSSEX ET PLAN PROUST

Les plans Sussex et Proust sont inconnus du grand public et tout autant sans doute des militaires eux-mêmes, à part quelques experts du renseignement. Le second est complémentaire du premier. Ils ont été mis au point par l'état-major du général Eisenhower et ont largement contribué à la mise en place du Débarquement.

Plus d'une centaine de très jeunes très gens, pour la plupart âgés de 17 à 26 (seuls quatre avaient plus de 30 ans), exclusivement français, ont été parachutés, sous identité fictive, en territoire français, en zone occupée.

Parmi eux, Georges Soulier, père de l'auteur, radio à cette époque. Grâce à lui, il a pu récupérer nombre d'anecdotes, souvenirs et récits. Il s'est également appuyé sur les archives américaines et britanniques.

Dominique Soulier narre avec force détails, le recrutement et la formation de ses maîtres espions parmi lesquels deux femmes. Les agents de cette mission ultrasecrète et tripartite (France, États-Unis, Royaume-Uni) vont se fondre dans la population et vont renseigner les Alliés pendant et après le débarquement sur l'ordre de bataille allemand, les mouvements de troupes, notamment celles des divisions Panzer, des dépôts d'armes, de carburant, des installations de missiles V1 et V2. Un tiers d'entre eux seront arrêtés.

Avec précision et enchantement, l'auteur nous embarque au cœur même de l'action de William Bechtel (alias Louis Bonnet), du lieutenant René Veuve (alias Joyeuse). On y croise aussi quelques personnages qui deviendront célèbres, à l'image de Joseph Kessel qui sous le pseudonyme de Marius était le correspondant de Bechtel.

Outre l'histoire fascinante de ces hommes et des ces femmes dont beaucoup sont allés jusqu'au sacrifice suprême, l'ouvrage regorge de clichés d'époque qui lui donne encore plus de force. ■

*Une superbe, minutieuse et fascinante étude historique qui relate l'épopée méconnue de 120 Français sans qui la Deuxième Guerre mondiale aurait, sans doute, pris une autre tournure.*

**AUTEUR : DOMINIQUE SOULIER**  
Éditions MMPark-France - 28,95 €



## LES ÉCRIVAINS SOUS LES DRAPEAUX

Après l'ouvrage *Trois jours et trois nuits* qui avait accueilli des écrivains à l'abbaye de Lagrasse (Aude) et qui avait connu un réel succès de librairie, Nicolas Diat a eu l'idée d'immerger quelques écrivains dans des unités des Troupes de marine. Quoi de mieux que de demander leur ressenti à des gens dont la réputation casanière est presque légendaire (à quelques exceptions près) pour fêter le quatrième centenaire des compagnies ordinaires de la mer créées par le duc de Richelieu. « *L'arme de tous les héroïsmes* », disait Lyautey. Ce sont donc dix-sept écrivains triés sur le volet – dont trois femmes – qui ont pris leur paquetage pour un court séjour loin du confort de leurs foyers.

Parmi eux : deux académiciens (Antoine Compagnon et Jean-Christophe Rufin) et quelques grandes signatures telles que Pascal Bruckner, Frédéric Beigbeder et Franz-Olivier Giesbert. « *Même s'il y en a quelques beaux spécimens dans ma famille, je n'ai pas été soldat, même pas trouffion* », s'excuse ce dernier, réformé d'office.

À vrai dire, c'est l'appréhension qui gagne la grande majorité de ces têtes bien faites et bien pleines. À quelle sauce vont-elles être mangées ? Seuls quelques-uns comme Jean-René van

der Plaetsen, Antoine Compagnon, pour avoir connu les joies du service national, se sentent plus à l'aise.

Quand elle sait qu'elle va rejoindre le RICM, Adélaïde de Clermont-Tonnerre se rappelle, certes, que son arrière-grand-mère, Isabelle de France a été marraine d'un régiment de chasseurs et que son grand-père, Louis, a été tué au front en 1918. L'histoire ne fait pas d'elle une adepte des codes et des conventions militaires. Elle avoue se sentir comme un « *Japonais qui essaie de situer la station de la Bastille sur un plan du métro* ». Le choc est encore plus violent pour Frédéric Beigbeder qui passe en un clin d'œil du Festival de Cannes au 21<sup>e</sup> RIMa de Fréjus. Sorti du bar du Silencio, à 06h30, il saute aussitôt dans la voiture du lieutenant Anouny venu l'attendre.

Toutes et tous se plient de bonne grâce aux exercices que les chefs de corps ont pu leur concocter, aux traditions de chaque unité et de chaque batterie ou compagnie. Plus que tout, ce sont les échanges avec les soldats, militaires du rang, sous-officiers et officiers qui constitue la véritable colonne vertébrale de cet ouvrage. Ce sont les dialogues entre les écrivains et la sphère militaire qui donnent toute sa pâte, sa fermeté et un supplément d'âme à ce superbe livre.

« *La Grande Mulette est aujourd'hui le meilleur miroir de la diversité française, (...) l'ADN des Troupes de marine est multiculturel* », écrit Pascal Bruckner. Tous tirent du positif de l'expérience qu'ils ont vécue : « *À Fréjus,*



© Capture Twitter

Jean-René van der Plaetsen.

*j'aurai connu des êtres solidaires et généreux dont la vie a un sens* », certifie Frédéric Beigbeder. « *Je ne serai jamais maréchal de France* », regrette Louis-Henri de La Rochefoucauld.

« *Le mot servir a encore un sens noble* », témoigne Arnaud de La Grange. Non l'armée n'est pas le conservatoire de valeurs dépassées. ■

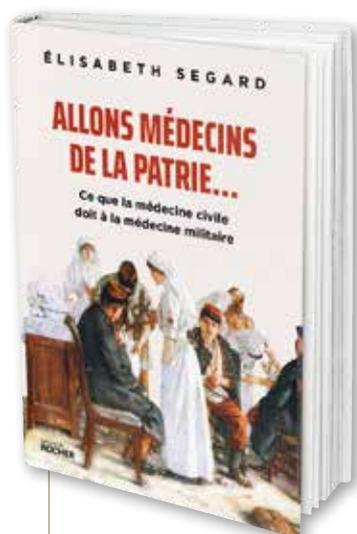
*Merci aux écrivains d'avoir mis en lumière et à l'honneur, à travers les Troupes de marine, l'esprit d'engagement de nos frères d'armes. Un ouvrage magnifique et captivant.*

**AUTEUR : COLLECTIF**  
Éditions Fayard - 24 €



© Capture Twitter

Frédéric Beigbeder.



## ALLONS MÉDECINS DE LA PATRIE...

La thèse d'Élisabeth Ségard est d'une rare simplicité : sans guerre, nettement moins de médecine civile. Il est vrai que c'est à la faveur des guerres, en particulier celle de 14-18, que la médecine a fait ses progrès les

plus importants, sur le malheur des soldats.

Héritiers d'Ambroise Paré qui, sous François 1<sup>er</sup> et Henri II, les médecins militaires – « deux états indissociables » selon Nicolas Zeller, auteur de *Corps et âme*, lui-même médecin militaire – ont réalisé de véritables prouesses qui ont sauvé des vies et fait progresser la science.

« *Un blessé ayant un éclat d'obus dans le genou avait de fortes chances en 1914 de mourir de la gangrène (...) En 1915 ou 1916, on lui aurait coupé la jambe (...) Enfin en 1918, on eût conservé sa jambe et sa cuisse et l'intégrité presque absolue de la flexion de celle-ci sur celle-là* ».

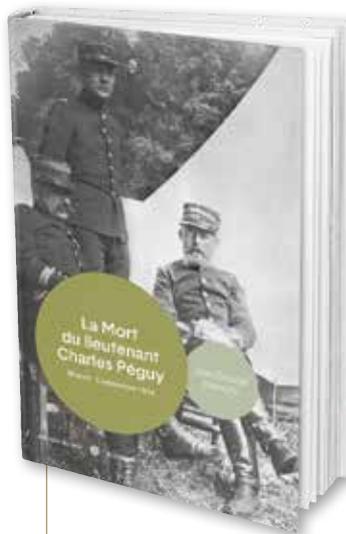
On se souvient aussi de Georges Clemenceau, médecin de son état, qui, au début de la guerre, avait envoyé de très nombreuses alertes au Gouvernement sur les conditions de transport des soldats malades et blessés.

Ces derniers étaient entassés dans des wagons à bestiaux en compagnie des chevaux. Élisabeth Ségard rappelle fort à propos le rôle clé joué par les vétérinaires, « *de l'étable à l'assiette* », avec la mise en place en 1894 d'un laboratoire d'expertise de l'administration de la guerre, le premier du genre.

Que dire de la chirurgie réparatrice sur les « Gueules cassées », du rôle de l'hélicoptère grâce à Valérie André, ou encore de la découverte de l'état de choc et de la naissance des cellules d'urgence médico-psychologiques... ■

*Les ouvrages sur la médecine militaire sont trop rares dans la littérature générale. Merci à Élisabeth Ségard de donner un vrai coup de projecteur sur les 14 700 personnels et presque 4 000 réservistes qui prennent soin des soldats au quotidien.*

**AUTEUR : ÉLISABETH SÉGARD**  
Éditions du Rocher - 21,90 €



## LA MORT DU LIEUTENANT CHARLES PÉGUY

29 août – 5 septembre 1914 : en presque 250 pages, le journaliste et écrivain Jean-Paul Demory détaille les huit derniers jours de la vie de Charles Péguy, lieutenant de réserve à la 19<sup>e</sup> compagnie du 276<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Coulommiers.

Quand il débarque de la gare de Tricot (Oise), celui que ses frères d'armes surnomment « Le Pion » en raison de son côté pète-sec et pas commode, vient d'effectuer 22 heures de voyages pour 300 km, depuis Lérrouville (Meuse).

L'auteur retrace, à travers quelques retours en arrière, le temps du départ : la musique, les familles amassées sur le quai de la gare, la vieille blessure du capitaine Pierre Guérin commandant la 19<sup>e</sup> compagnie qui lui faisait serrer les dents pour monter à cheval. ses trois galons, il les a gagnés au Maroc dans les Bat' d'Af. Il suit les traces du régiment à Saint-Mihiel, Vilcey, Loupmont.

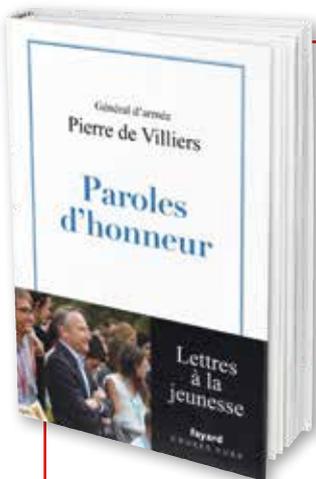
Le 29 août, le baptême du feu n'a toujours pas eu lieu. Ce sera pour demain. Le 276<sup>e</sup> sera en première ligne à encaisser le choc, à mi-chemin entre Roye et Montdidier, aux côtés du 204<sup>e</sup> qui finit par engager le combat, en premier, sur ordre...

Jean-Paul Demory, avec le sens de la précision historique, rappelle le fonctionnement des régiments de réserve, les différences d'encadrement et de formation avec ceux d'active. Il suit les temps forts et aussi les temps morts de la 19<sup>e</sup> compagnie dans la plaine de Picardie.

L'auteur rappelle les moments-clefs d'un des plus grands écrivains français : son soutien à Jean Jaurès, son mariage avec Charlotte, l'affaire Dreyfus, la librairie Bellais qu'il a fondé rue de la Sorbonne avec Lucien Herr et Léon Blum. ■

*Une très belle biographie qui alterne avec élégance entre la vie civile et la vie militaire de ce grand écrivain, qui selon Pierre-Henri Simon, a été « enseveli sous le plus lourd silence de la critique » de son vivant et qui « depuis sa mort, a provoqué la plus abondante foison d'articles et de volumes ».*

**AUTEUR : JEAN-PAUL DEMORY**  
Édition du Félin - 20 €



**PAROLES  
D'HONNEUR**  
LETTRES  
À LA JEUNESSE

**AUTEUR : GÉNÉRAL  
D'ARMÉE PIERRE  
DE VILLIERS**  
Éditions Fayard - 21,90 €

Elle est en attente de certitudes. Mais en face, la société ne lui offre que des doutes. En cinq chapitres, il invite cette jeunesse au sursaut, à puiser sa force dans les valeurs éternelles qui ont façonné notre pays, mais aussi l'humanité.

Face aux temps difficiles que ce début de siècle traverse, l'ancien CEMA propose en guise d'antidote de revenir aux points d'ancrage que constituent la confiance, l'autorité, l'exemplarité, l'équilibre ou encore l'éducation. Il propose également, à cette jeunesse déboussolée de faire des faiblesses autant de forces en s'appuyant sur les préceptes du maréchal Foch (liberté d'action, économie des moyens, concentration des efforts), sur l'humilité, la volonté, l'imagination ou encore l'instinct.



Le président Ribatto remet au général de Villiers le Prix littéraire 2023 de l'UNOR.

# LE GÉNÉRAL D'ARMÉE PIERRE DE VILLIERS REMPORTE LE PRIX UNOR 2022

**Samedi 18 mars 2023 : le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR, a remis au général de Villiers le Prix littéraire de l'UNOR 2023 pour son livre, publié chez Fayard, *Paroles d'honneur - Lettres à la jeunesse*. Après *Servir* (2017), *Qu'est-ce qu'un chef ?* (2018) et *L'équilibre est un courage* (2020), le quatrième ouvrage de l'ancien chef d'état-major des armées est une adresse à la jeunesse de France. Il constitue un recueil d'une vingtaine de pensées du terrain qu'il a écrites à partir de 2016 mais qu'il a retravaillées, reformatées.**

### « AIMER LA FRANCE »

Pierre de Villiers remarque que notre jeunesse française manque de repères et qu'elle aspire à ce qu'on lui parle de valeurs.

Parce que notre pays a des valeurs en partage (fraternité, respect, liberté, persévérance...), il recommande aux jeunes d'aimer la France pour que cette jeunesse puisse retrouver la fierté d'une nation conquérante. ■

*L'ouvrage qui navigue entre esprit pratique et philosophie, rappelle qu'il est possible de concilier tradition et modernité et que ce sont les valeurs qui structurent la société et donc un pays. Un livre qui constitue une véritable profession de foi intellectuelle et morale.*

### LE PRIX DU CENTENAIRE

Le prix littéraire du centenaire de l'UNOR a été attribué à Christian Mérot, docteur en histoire contemporaine et spécialiste du patrimoine de la Moselle, pour son ouvrage *Marcel Rebourset, le préfet oublié de la Libération\**. Ancien combattant de 1914-1918, grand Résistant, Marcel Rebourset a été président du l'UNOR de 1946 à 1954.

\* Éditions Paraiges-Terre d'entre-deux - 18 €



Le général de Villiers à la tribune s'exprime sur le rôle de la jeunesse dans la société.

## PRIX LITTÉRAIRE UNOR 2022

## 80<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

# LA MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE

**La médaille de la Résistance française est la seconde décoration créée par le général De Gaulle durant la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale. On célèbre cette année son 80<sup>e</sup> anniversaire et, de fait également les récipiendaires, ces hommes et ces femmes qui ont brisé les chaînes de l'oppression.**



Soucieux de décorer davantage d'individus et de collectivités sans pour autant céder sur l'extrême sélectivité de l'ordre de la Libération créé en novembre 1940, indique la brochure de présentation de la médaille de la Résistance française<sup>[1]</sup>, le général De Gaulle, chef de la France libre, envisage dès le début de l'année 1942 la création d'une nouvelle décoration.

Le chef de la France Libre décide le 19 juillet 1942 de mettre sur pied « une commission ayant pour objet d'étudier la création d'une décoration destinée à récompenser les mérites des personnes ayant eu une part effective et importante dans le ralliement des territoires à la France combattante. » Cette commission arrête son choix, le 20 août 1942, sur l'appellation de la future décoration : médaille de la Résistance française.

L'objet initial quant à lui s'élargit et n'est plus dédié qu'à l'unique ralliement de territoires. « Il s'agit en réalité bien plus que



**Les deux grades de la médaille de la Résistance française se différencient par l'ajout d'une rosette pour l'échelon supérieur.**

de créer une nouvelle distinction, peut-on lire dans la brochure. Dans un contexte difficile pour le général De Gaulle à la fin 1942 et au début 1943, la médaille de la Résistance française lui permettrait de disposer d'un instrument pour ren-

forcer sa légitimité comme chef de la France combattante alors que celle-ci est mise à mal à la fois par les Alliés (...) et par la contestation qui se développe à son égard chez certains chefs de mouvements en métropole. »

### « UNE PART EXEMPLAIRE À LA RÉSISTANCE »

Par l'ordonnance du 9 février 1943, « Il est créé une médaille de la résistance française destinée à reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui, en France, dans l'Empire et à l'étranger, auront contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et contre ses complices depuis le 18 juin 1940. »<sup>[2]</sup>

Cette nouvelle médaille est décernée par le chef de la France combattante « aux personnes et aux collectivités françaises qui ont :

1. pris une part effective et exemplaire à la résistance contre l'envahisseur et ses complices sur le territoire national ;
2. pris une part effective et importante

<sup>[1]</sup> Brochure éditée par l'ordre de la Libération à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de la création de la médaille de la Résistance - 1943-2023. Rédigée en partenariat avec l'ANDMRF et la Fondation de la Résistance.

<sup>[2]</sup> Ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française.

## COLLECTE D'ARCHIVES

L'Ordre de la Libération lance une campagne nationale de collecte d'archives auprès du grand public. Si vous détenez des documents relatifs aux titulaires de la médaille de la Résistance française, vous pouvez en faire don, sous forme de copie numérique. Cette collecte d'archives contribue à l'étude et la transmission de l'histoire des médaillés.

Contact : Mme Roxane Ritter - 01 80 05 90 82  
ou collectearchivesmrf@ordredelaliberation.fr

au ralliement de territoires français à la France combattante ou rendu des services signalés dans l'effort de guerre de ces territoires ;

3. joué un rôle éminent dans l'action des organisations de la France combattante à l'étranger ou dans la propagande destinée à grouper et à soutenir les forces de résistance ;

4. rallié des troupes, des navires ou des avions dans des conditions exceptionnelles de difficulté ou de danger ;

5. rejoint les Forces Françaises Libres dans des conditions particulièrement dangereuses et méritoires. »<sup>[2]</sup>

Selon l'ordre protocolaire de l'époque, la médaille de la Résistance française est portée à la huitième place (Ndlr : aujourd'hui en 12<sup>e</sup> position), après la Légion d'honneur, la croix de la Libération, la Médaille militaire, la Croix de guerre 1914-1918, la Croix de guerre 1939, la Croix de guerre des TOE et la médaille des Évadés<sup>[3]</sup>.

### « LA PATRIE N'OUBLIE PAS »

Le dessin de la médaille de la Résistance française est nouvelle fois l'œuvre de « Tony », surnom du lieutenant des FFL Antoine Mella qui a déjà réalisé la maquette de la croix de la Libération. L'homme était artiste-peintre et décorateur dans le civil avant de rejoindre Londres.

L'insigne se compose d'une médaille en bronze, du module de 37 mm, portant à l'avant un bouclier frappé de la croix de Lorraine<sup>[4]</sup> avec en exergue XVIII VI MC-MXL (à savoir : 18 juin 1940), et au revers l'inscription latine *Patria non immemor* (La Patrie n'oublie pas).

La médaille « est suspendue à un ruban noir traversé verticalement par deux bandes rouges latérales de 3 mm de large et quatre bandes de 1 mm, dont deux médianes espacées de 2 mm et deux intermédiaires distantes des médianes de 6 mm »<sup>[3]</sup>. Les couleurs rouge et noir du ruban symbolisent le deuil et le sang versé pour la libération du pays.

Une ordonnance du 2 novembre 1945 décide d'instituer un grade supérieur symbolisé par l'ajout d'une rosette (diamètre de 28 mm) de même couleur que le ruban. Il est destiné à récompenser ceux qui se sont « signalés par l'importance des services rendus ou par la gravité des risques courus ».



**Avers de la médaille de la Résistance française.**

L'inscription latine en relief sur le drapeau signifie « La Patrie n'oublie pas ». À gauche la version frappée par la Monnaie de Paris après la Libération. À droite, la version frappée par la maison J.R Gaunt and Son à Londres. Dans la version anglaise, le module est plus petit et l'inscription latine n'est pas en italique.

### PLUS DE 65 000 RÉCIPENDIAIRES

La fabrication des premiers exemplaires est assurée par la maison londonienne J.R Gaunt and Son. Après la Libération, le modèle officiel est frappé par la Monnaie de Paris.

« Des documents et témoignages attestent du parachutage de quelques



**La médaille de la Résistance française apparaît aux côtés de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre 39-45 sur les armoiries de la ville de Brest. La ville bretonne est l'une des 18 collectivités territoriales qui a reçu cette médaille. Distinguée le 31 mars 1947, le général De Gaulle viendra remettre officiellement l'insigne à la ville bien des années après, le 7 septembre 1960.**

médailles en France occupée qui ont été remises dans les maquis – notamment dans les départements de l'Ain et de la Drôme – soulignant ainsi la volonté de décorer immédiatement des combattants malgré le contexte d'occupation. »

À ce jour, peut-on lire sur le site Internet de l'ordre de la Libération, la médaille de la Résistance française a été attribuée à 65 068 personnes physiques dont 5 635 femmes, 25 646 à titre posthume et 4 549 avec rosette. Elle a également été décernée à 22 unités militaires, 18 collectivités territoriales et 15 collectivités civiles.

La médaille de la Résistance française n'est plus attribuée depuis le 1<sup>er</sup> avril 1947<sup>[5]</sup>, sauf au titre de la Résistance en Indochine, pour laquelle le délai a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1947 et peut encore être attribuée, à titre posthume, dans les mêmes conditions, mais uniquement à des personnes tuées pendant la Seconde guerre. ■



<sup>[3]</sup> Décret n° 774 du 9 février 1943 portant application de l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française.

<sup>[4]</sup> La croix de Lorraine est devenue le symbole de la France libre après avoir été initialement choisie, en juillet 1940, par le vice-amiral Muselier pour servir d'emblème aux Forces navales françaises libres.

<sup>[5]</sup> Décret n° 47-206 du 16 janvier 1947 relatif à l'attribution de la médaille de la Résistance française.



## CONTINGENTS DE MÉDAILLES DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

### Question écrite n° 2919 (Assemblée nationale)

8 novembre 2022 – M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la Première ministre sur les contingents de médailles dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

En effet, le 23 novembre 2021, il posait une question écrite rédigée comme ci-après mais restée lettre morte : le Journal officiel du vendredi 5 mars 2021 a publié les contingents 2021-2023 réservés aux ordres nationaux comme celui de l'ordre de la Légion d'honneur. Ils sont une nouvelle fois en nette baisse sans qu'aucune explication n'ait été donnée par le président de la République, Grand Maître des ordres nationaux, ou par la Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Aussi, il s'interroge sur la place que le Gouvernement souhaite accorder au tissu associatif dont les initiatives sont au service des valeurs de la République et mettent à l'honneur des citoyens qui, par leur engagement, méritent d'être cités en exemple. En effet, il semblerait qu'après examen des mémoires du Conseil de l'ordre de la Grande chancellerie, le contingent réservé aux civils serait utilisé à 55%, alors que celui réservé aux militaires le serait à 75%.

C'est pourquoi il lui demande comment le Gouvernement entend réduire cet écart afin que les engagements des personnes

issues de la société civile puissent être reconnus à leur juste valeur.

### Réponse publiée le 6 décembre 2022

Aux termes de l'article R.1 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, la Légion d'honneur, distinction nationale la plus élevée, récompense des mérites éminents acquis individuellement au service de la Nation, soit à titre civil, soit sous les armes. Son objet vise à récompenser tout autant les mérites civils que militaires.

Toute candidature pour une nomination ou une promotion dans la Légion d'honneur, proposée par chaque ministre dans son domaine d'attribution, est soumise à l'appréciation du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur. Ces propositions sont établies dans la limite des contingents de croix de la Légion d'honneur fixés par décret pour une période de trois ans.

À l'issue du conseil des ministres du 2 novembre 2017, le Premier ministre a présenté une communication relative aux ordres nationaux, par laquelle il a exprimé la volonté du président de la République d'engager une double révision de l'attribution de la plus haute distinction nationale consistant d'une part en une réduction des effectifs et d'autre part en un respect plus strict des critères d'attribution et de ses

valeurs fondamentales, afin de rehausser le caractère éminent de la Légion d'honneur. Cette évolution ne remet pas en cause le souhait du président de la République que le bénévolat soit reconnu et valorisé dans l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite.

En cohérence avec la politique globale de réduction des contingents, les contingents alloués à l'ordre national du Mérite ont également été diminués pour les civils et pour les militaires.

L'ordre national du Mérite a vocation à récompenser des candidats plus jeunes, dès dix ans de carrière, dont l'action est remarquable et laisse présager un parcours qui pourrait ultérieurement leur permettre d'accéder à la Légion d'honneur.

Cette réforme n'a d'autre objet que de valoriser le prestige des ordres nationaux par une sélectivité accrue des candidatures proposées.

Par conséquent, les décrets n° 2021-240 du 3 mars 2021 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 et n° 2021-243 du 3 mars 2021 fixant les contingents de croix de l'ordre national du Mérite pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 s'inscrivent dans la réforme souhaitée par le président de la République. ■



## PRISE EN COMPTE DES SERVICES DES RÉSERVISTES DANS LE CALCUL DES PENSIONS

### Question écrite n° 1927 (Assemblée nationale)

4 octobre 2022 – Mme Élise Leboucher interroge M. le ministre des Armées sur la prise en compte des services accomplis par les militaires de réserve rappelés à l'activité, d'une durée inférieure à un mois, dans le calcul de leur pension militaire de retraite. De nombreux militaires de réserve sont

rappelés à l'activité, alors qu'ils sont en retraite, mais leur pension militaire de retraite est révisée uniquement lorsque ces nouveaux services sont d'une durée continue d'au moins un mois.

En effet, selon l'article L.80 du code des pensions civiles et militaires de retraite, « Les services accomplis par les militaires de réserve rappelés ou maintenus en

activité en vertu des articles 76 (2<sup>e</sup> alinéa), 77, 82 (2<sup>e</sup> alinéa), à l'exception du cas de convocation pour les périodes d'exercice et 84 (4<sup>e</sup> alinéa) du code du service national entrent en compte pour la constitution des droits à pension et la liquidation de celle-ci. Pour les retraités militaires, la pension déjà acquise est éventuellement révisée pour tenir compte des nouveaux services

*lorsque ceux-ci ont une durée continue, égale ou supérieure à un mois ».*

*Or de nombreux militaires de réserve sont rappelés à l'activité pour des périodes inférieures à un mois et ne peuvent donc pas voir leur pension militaire de retraite révisée à la hausse. Un gendarme à la retraite de sa circonscription a, par exemple, effectué des services lors de périodes de réserves de 22 à 28 jours, durant treize années. Il ne peut donc pas voir sa pension être révisée pour ajouter ces nouveaux services.*

*Alors que le pouvoir d'achat et le pouvoir de vivre des retraités s'amenuise, que les réservistes militaires assurent une mission essentielle pour garantir la sûreté des Françaises et des Français sur l'ensemble du territoire, la prise en compte de ces services accomplis, d'une durée inférieure à un mois, dans le calcul de la pension militaire de retraite des militaires retraités est justifiée.*

*Il lui demande donc s'il compte faire évoluer*

*l'article L.80 du code des pensions civiles et militaires de retraite, pour permettre aux militaires, à la fois retraités et réservistes, de voir leur pension militaire de retraite être révisée, pour tous les nouveaux services qu'ils accomplissent, même s'ils ont une durée continue inférieure à un mois.*

### Réponse publiée le 6 décembre 2022

Les militaires retraités peuvent acquérir de nouveaux droits à pension au titre des périodes de réserves opérationnelles effectuées après liquidation de leur pension militaire. Cette reprise d'activité au titre de leur engagement à servir dans la réserve (ESR) est soumise à deux régimes en ce qui concerne leur pension, selon que leur ESR est d'une durée continue inférieure, égale ou supérieure à un mois.

En effet, les articles L.79 et L.80 du code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCMR) prévoient que la pension du militaire réserviste peut être révisée, dès

lors qu'il dispose d'une période de réserve continue supérieure ou égale à un mois. Cette révision vise à tenir compte des nouveaux services militaires effectifs réalisés par le militaire. Le montant de la nouvelle pension sera calculé sur la base de la solde de référence en vigueur à la fin des nouveaux services (décision du Conseil d'État du 25 juillet 2007).

En contrepartie, la pension militaire est temporairement suspendue sur la période de réserve opérationnelle. À l'inverse, les cas où la période de réserve est inférieure à un mois consécutif n'ouvrent effectivement pas de droit nouveau à pension militaire, et la pension militaire n'est pas suspendue. En revanche, le militaire retraité bénéficie du cumul intégral de sa pension de retraite et de sa solde de réserviste. L'avenir de la réserve militaire fait l'objet d'un groupe de travail dédié dans le cadre des travaux préparatoires à la LPM. Le Parlement y est naturellement associé. ■



## MUTUALISATION DES CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

### Question écrite n° 00182 (Sénat)

7 juillet 2022 – M. Cédric Perrin attire l'attention de M. le ministre des Armées sur la mutualisation des cérémonies patriotiques.

*L'organisation des cérémonies patriotiques officielles n'est régie par aucune disposition législative ou réglementaire. Seule la tradition républicaine conduit les maires à faire la lecture, lors des commémorations du 8 mai et du 11 novembre, du message rédigé par le ministre compétent.*

*Pour éviter l'entrechoquement des manifestations dans nos territoires, de nombreuses communes – essentiellement rurales – mutualisent leurs cérémonies afin d'assurer l'hommage à ceux qui ont servi la France et de pérenniser la nécessaire transmission du devoir de mémoire aux plus jeunes générations.*

*Aussi, il souhaite s'assurer que cette mutualisation des cérémonies patriotiques satisfait la tradition républicaine attachée à leur organisation.*

### Réponse publiée le 20 octobre 2022

Les cérémonies commémoratives ont pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre la France et les valeurs de la République et de rendre hommage aux victimes des guerres. Elles servent également à la transmission de la mémoire des conflits aux jeunes générations. La qualité de leur organisation et de leur déroulement est essentielle pour le respect des personnes honorées, des combattants, des autorités présentes mais aussi du public. L'article 1<sup>er</sup> du décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires, rappelle que « Les céré-

*monies publiques sont organisées sur ordre du Gouvernement ou à l'initiative d'une autorité publique. Les ordres du Gouvernement pour la célébration des cérémonies publiques déterminent le lieu de ces cérémonies et précisent quels autorités et corps constitués y seront convoqués ou invités ».*

Dans ce cadre, les cérémonies organisées en commun par plusieurs maires permettent de mutualiser les moyens engagés et ainsi d'assurer des manifestations publiques d'ampleur dignes des événements commémorés. Pour autant, il est nécessaire de s'assurer de la bonne information des populations des communes concernées et notamment des associations locales du monde combattant. En effet, ces cérémonies sont avant tout destinées à nos concitoyens et participent à la cohésion de la Nation. ■



## JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP ET SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

### Question écrite n° 2349 (Assemblée nationale)

18 octobre 2022 – M. Vincent Thiébaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel, sur l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap dans le service national universel (SNU).

La mise en place du SNU a vocation à s'adresser à tous les jeunes quelle que soit leur situation. Cette démarche s'intègre parfaitement dans les quatre objectifs du SNU, à savoir : faire vivre les valeurs républicaines, renforcer la cohésion nationale, développer une culture de l'engagement et accompagner l'insertion sociale et professionnelle. Cette inclusion est la responsabilité de tous et celle de la République à l'égard de ses enfants. Le précédent ministre de l'Éducation nationale affirmait que « tous les jeunes en situation de handicap ont vocation à participer. Leur accueil sera adapté au cas par cas en fonction de leurs besoins particuliers ». M. le député souhaiterait connaître le nombre de jeunes en situation de handicap ayant déjà participé au SNU.

De même, combien de ces jeunes peuvent être accueillis chaque année par le SNU ? Enfin, il aimerait savoir quel bilan il est possible de dresser au sujet de l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans le SNU.

### Réponse publiée le 10 janvier 2023

Le SNU s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans sans condition de situation scolaire, sociale, géographique ou physique. L'universalité de ce projet de société est un des enjeux essentiels. Aussi, des mesures sont prises depuis 2019 pour favoriser l'inscription et la participation des jeunes, tout particulièrement ceux les plus éloignés des dispositifs qui les concernent. Lors de leur inscription, les candidats au SNU sont invités à signaler leur handicap, il s'agit d'une démarche facultative. Ainsi, 1 837 volontaires ayant déclaré être en situation de handicap se sont inscrits au service national universel depuis 2019. À ce chiffre, peut être ajouté un certain nombre de volontaires ayant préféré ne pas déclarer leur situation au moment de l'inscription.

Font aussi l'objet d'une attention, au moment de la préparation du séjour de cohésion, les volontaires signalant bénéficier d'un protocole d'accueil individualisé (1 702 en 2022 contre 1 193 en 2021) et ceux signalant un projet personnalisé de scolarisation (935 en 2022 contre 511 en 2021). Outre ce signalement d'une situation particulière, les volontaires peuvent demander à effectuer leur séjour de cohésion au sein de leur département de résidence. En effet, les affectations du séjour de cohésion reposent sur une règle de mobilité hors du département de résidence, dans un objectif de mixité territoriale. Cependant,

pour ne pas écarter du séjour de cohésion les volontaires nécessitant un suivi quotidien spécifique, la règle d'affectation est assouplie. En 2022, 250 volontaires ont demandé à bénéficier de cette mobilité de proximité.

La diversité des situations est étudiée avec une égale attention au moment de l'inscription, afin que des solutions d'aménagement ou d'accompagnement puissent être proposées lors d'échanges entre l'équipe du séjour de cohésion et les représentants légaux des volontaires concernés. Outre les aménagements liés à l'accessibilité, d'autres formes de prise en charge ont pu être réalisées, telles que du personnel dédié, une alimentation spécifique, une sensibilisation de l'ensemble des encadrants.

La capacité des équipes à proposer un programme d'activité favorisant pour tous les volontaires le bénéficie d'une égale expérience d'engagement et de cohésion est à souligner.

Avec une progression notable entre 2021 et 2022 de 400 volontaires de plus en situation de handicap, l'objectif d'inclusion reste au cœur des enjeux du service national universel. La mobilisation des services académiques mais également des partenaires se poursuivra en 2023, pour favoriser l'accueil et le bon déroulement du séjour de cohésion de chaque volontaire désireux de participer à cette expérience citoyenne incarnée par le service national universel. ■

## INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



## Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

## Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

**2023** <sup>(3)</sup>

Activités : 11 €

Communication : 18 €

## Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



QR code linking to <https://unor-reserves.fr>

<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERES DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.



<https://unor-reserves.fr>

## ■ Bulletin d'abonnement <sup>(1)</sup> ■ Changement d'adresse <sup>(2)</sup>

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),  
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :  
Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Signature

Tarif <sup>(3)</sup> pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

<sup>(1)</sup> Cochez la case souhaitée.

<sup>(2)</sup> Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

<sup>(3)</sup> Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

numéro abonné      date effective du changement d'adresse



# ENGAGÉS AUX CÔTÉS DE CEUX QUI FONT TRIOMPHER LE COLLECTIF.



Soutien historique du rugby français depuis plus de 35 ans, GMF s'engage

en tant que Sponsor et Assureur Officiel de la Coupe du Monde de Rugby 2023.



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF  
ASSURÉMENT HUMAIN

Unéo, MGP et GMF  
sont membres d'  
**UNEOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense